# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 366 31 juillet 1996

## SOMMAIRE

Acquamundo Holding S.A., Luxbg-Strassen page 17522	Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg 17553
Ameublement Jos Schartz, S.à r.l., Bissen 17522	Euroworld Holding S.A., Luxembourg 17557
Amici Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 17536	
Ami Holding S.A., Luxembourg 17533, 17534	Fiduciaire Rutledge & Associés S.A., Luxembourg 17553
Arcobois, S.à r.l., Luxembourg 17539	Finstel S.A., Luxembourg
Arcom S.A., Luxembourg-Kirchberg 17534, 17535	First European Transfer Agent S.A., Luxembourg 17555
Ariaco Investment S.A., Luxembourg 17533	Fontaine Garnier S.A., Luxembourg 17558
Armitage Security S.A., Luxembourg 1753!	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Axa Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg 17543	Galaxia Holdings S.A., Luxembourg 17558
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A.,	Geo Investment S.A., Luxembourg 17558
Luxembourg	Gestion Ecu Capital Investment Fund, Luxembourg 17559
Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Luxembourg-	Gestion Lion-Interoblig S.A., Luxembourg 17560
Strassen 17539	
Barracuda International S.A., Luxembourg 17537	Golfstar S.A., Soparfi, Luxembourg 17553, 17554
Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Luxembg 17539	Group George Forrest S.A., Luxembourg 17559
Capital Trust S.A., Luxembourg 17540, 17542	2 IBH Verwaltung AG, Luxembourg 17558
C.I.L Compagnie Internationale de Loisirs S.A.,	Immo-Croissance Conseil S.A., Luxembourg 17561
Luxembourg	Immo-Croissance, Sicav, Luxembourg 17560
C.I.R.I.L., Compagnie Internationale de Recherche	Interaudit, S.à r.l., Luxembourg 17561
et d'Investissements au Luxembourg S.A., Luxem-	Intercin S.A., Luxembourg 17556
bourg 17549	Interdin S.A., Luxembourg 17564
C.L. Asset Management Luxembourg S.A., Luxem-	I.P. Holding S.A., Luxembourg 17563
bourg 17543	Jardi-Service S.A., Luxembourg 17560
Climatec S.A., Kehlen	Localux Sàri Diffordango 17564
Cofimura S.A., Luxembourg 1754	Jocalux, S.à r.l., Differdange
Compagnie Financière Bil S.A., Luxembourg 17549	Kayser-Elcheroth, S.à r.l., Junglinster 17565
Compagnie Internationale de Textiles S.A.H., Lu-	Kellaway & Partners S.A., Luxembourg 17565
xembourg	
Cousar Investment S.A., Luxembourg 1755	Laranaga Holding S.A., Luxembg-Strassen 17561, 17563
C & P Capital Investment, Cragnotti & Partners	LBB Landesbank Berlin - Girozentrale, Luxembg 17566
Capital Investment S.A., Luxembourg 17546, 17548	
Creator S.A., Luxembourg 17548	Librairie ABC (Am Bicher Center), S.à r.l., Esch-
Crédit à l'Industrie Luxembourg S.A., Luxembourg 17549	sur-Alzette
Del Monte Internationale S.A., Luxembourg 17550	Lion Interaction, Sicav, Luxembourg 17566
Diamant Holding S.A., Luxembourg 17543	Liqui-Box Europe S.A., Sandweiler 17567
Discount Bank S.A., Luxembourg 1755	Los Andes, S.à r.l., Hesperange 17568
Do Brasil S.A., Esch-sur-Alzette 17535	Marketing Control Holding S.A., Luxembg 17564, 17565
EDGO (The Engineering and Development Group)	March & McLennan Furone S.A. Luvembourg 17567
Finance S.A., Luxembourg 1755	Macan S A Angelsherg 17563
Eura-Audit Luxembourg S.A., Luxembourg 17551, 17552	Mines Mazambiaus Investment Commeny Sieny
Euraparfinance Holding S.A., Luxembourg 1755	17549
Euro-Investilux S.A., Luxembourg 17553	14 BI 61 I I 47E/A
Euromix Fund, Sicav, Luxembourg 17552	
Europäische Genossenschafts Bank S.A., European	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg 17522, 17533
Cooperative Bank S.A., Banque Coopérative	Pico Finance S.A., Luxembourg 17567
Européenne S.A., Strassen 17552	Reichert Feinmechanik S.A. et Cie, S.e.c.s., Holzem 17536

# ACQUAMUNDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 34.335.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 8 mai 1996.

Signature.

(16151/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### AMEUBLEMENT JOS SCHARTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen. R. C. Luxembourg B 29.468.

Les documents de clôture de l'année 1994, enregistrés à Mersch, le 26 avril 1996, vol. 121, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour AMEUBLEMENT JOS SCHARTZ, S.à r.l. FIDUCIAIRE N. AREND Signature

(16153/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

### MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 36.216.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twelth of March.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation MOTOR OIL HOLDINGS S.A. having its registered office in L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, (RC Luxembourg B 36.216),

incorporated by a deed of the officiating notary, dated February 22, 1991, published in the Mémorial C, number 310 of August 10, 1991, as amended by a deed of the officiating notary dated March 15, 1995, published in the Mémorial C, number 309 of July 6, 1995.

The meeting is opened at 10.00 A.M. by Mr Guy Arendt, attarney at law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Claude Wirth, attorney at law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Replacement of «Title II. Capital Shares», by «Title II. Capital Shares Transfer of Shares».
- 2. Insertion of a new article 6 into the articles of association of the company to be worded as follows:
- «Art. 6. 6.1. (a) No shareholder shall transfer, agree to transfer or solicit any offer relating to the transfer of any shares prior to 13 March 2001 except pursuant to paragraphs 6.2. or 6.4. of this Article 6.
- (b) No shareholder shall transfer, agree to transfer or solicit any offer relating to the transfer of any shares on or after 13 March 2001 except pursuant to paragraphs 6.2., 6.3. or 6.4. of this Article 6.
- 6.2. (a) At any time, any shareholder may transfer any interest in shares in the capital of the company to (i) any member of the Family (ii) a Family Company.
- (b) No interest in any share in the capital of the company may be transferred except as provided in paragraph 6.2. (a) or 6.3. (a) of this Article 6.
- 6.3. If, at any time on or after 13 March 2001, any shareholder (the «Offeror») wishes to sell or transfer all or some of its shares in the capital of the company otherwise than in accordance with paragraph 6.2. (a) of this Article 6 then the following provisions shall apply:
- (a) The offeror shall first offer such shares (referred to in this Article as the «Offered shares») by written notice (referred to in this Article as a «Transfer Notice») to AOC stating the terms and conditions upon which and the price per share at which it proposes to transfer the Offered Shares and the identity of the proposed transferee (which transferee must be an Eligible Third Party both at the date of the Transfer Notice and at the date of any sale of Offered Shares to such transferee hereunder); provided that if the transfer of such Offered Shares would result in the members of the Family owning or controlling, directly or indirectly, less than fifty-one per cent (51%) of the shares in MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A., then such members of the Family as shall then be shareholders shall first offer (or cause to be offered) to AOC all (and not some only) of the shares in the company then owned or controlled, directly or indirectly, by members of the Family (being not less than fifty-one per cent (51%) on the issued share capital of the company) of the same terms as set forth in the Transfer Notice, and for such purposes the term «Offered Shares» shall mean and include all of the shares so offered to AOC pursuant to this proviso and «Offeror» shall mean the owners of the Offered Shares as so defined.

- (b) AOC shall have a period of sixty (60) days after receipt of said Transfer Notice within which to accept the terms set forth in such Transfer Notice. The last day of such 60-day period is referred to in this Article as the «Cut Off Date». On or prior to the Cut Off Date, AOC may either:
- i. elect to purchase such Offered Shares on the terms set forth in the Transfer Notice, which election shall be made by an irrevocable written notice delivered by AOC to the Offeror (with a copy to the company); or
- ii. where AOC owns shares in the capital of the company at the relevant date, then, save where (i) the Offeror is an Acceptable Bank wishing to sell Offered Shares following foreclosure of security granted pursuant to paragraph 6.4. of this Article 6, (ii) the Offered Shares constitute all the shares owned by the Offeror in the company and represent twenty per cent (20%) or less of the issued shares of the company or (iii) at the relevant date, one or more persons (not being Affiliates of the Family or any Family Company) has or have previously acquired control, elect not to purchase such Offered Shares but instead elect to offer the number of shares owned by it in the capital of the company equal to the lesser of (x) all of the shares in the capital of the company held by AOC and (y) one half of the aggregate number of Offered Shares, on the same terms and conditions, and for the same price, and to the same Person or Persons as is set out in the relevant Transfer Notice (referred to in this Article as the «Piggy-Back Rights»), which election shall be made by an irrevocable written notice delivered by AOC to the Offeror (with a copy to the company).

Any new terms, conditions or price offered by the Offeror to AOC during such sixty (60) day period shall be set forth in a new Transfer Notice to AOC, which new Transfer Notice shall trigger a new sixty (60) day period as provided above. Any election by AOC to purchase the Offered Shares must be in accordance with the Transfer Notice then in effect, and otherwise must be unconditional (except that such purchase may be subject to the prior receipt of statutory or regulatory approvals necessary to consummate such purchase).

- (c) The right of AOC to purchase the Offered Shares pursuant to paragraph 6.3. of this Article 6 may only be exercised with respect to all (but not some only) of the Offered Shares and shall be subject to the satisfaction before the Cut Off Date of any conditions to which it may be subject. The consideration for such Offered Shares shall be paid in full in immediately available funds, or in such other form as may be agreed.
- (d) If, with respect to any Transfer Notice, the proposed transferee designated therein refuses to purchase any shares otherwise than from the Offeror following the exercise by AOC of Piggy-Back Rights, then:
- i. the Offeror shall notify AOC that its exercise of Piggy-Back Rights in respect of such Transfer Notice is void and ineffective; and
- ii. the Cut Off Date in respect of such Transfer Notice shall for all purposes be the later of (a) the original Cut Off Date and (b) the date which is ten (10) days after delivery by the Offeror of such notice, and before such new Cut Off Date AOC shall be entitled to make an election under paragraph 6.3. (b) (i) of this Article 6.
- (e) The closing of such purchase shall take place on the sixtieth (60th) day after the Cut Off Date, or if such day is not a business day for the Offeror and AOC, then the next business day (referred to in this Article as the «Scheduled Closing Date»). The Scheduled Closing Date may be amended upon the mutual agreement of the Offeror and AOC, and in any case shall be extended to the extent necessary in order to comply with applicable Luxembourg laws and regulations.
- (f) Upon any election to purchase such Offered Shares by AOC, the Offeror and AOC shall be obligated to consummate the purchase and sale of such Offered Shares and shall use their reasonable best efforts to secure any approvals required in connection therewith.
- (g) Subject to paragraph 6.3. (d) of this Article 6, if, with respect to any Transfer Notice, AOC has elected to exercise its Piggy-Back Rights, the Offeror and AOC shall use all reasonable efforts to conclude a sale of shares equal in number to the Offered Shares on the terms of the Transfer Notice. Subject to such sale being agreed, AOC shall sell a number of shares in the company equal to the number of shares for which it shall have so exercised its Piggy-Back Rights and the Offeror shall sell the balance of the shares so agreed to be sold, in each case to the proposed transferee designated in the Transfer Notice.
- (h) If as of the close of the Offeror's business on the Cut Off Date AOC has not elected to purchase the Offered Shares, or any such election has not become unconditional then (subject to paragraphs 6.3. (g) and (j) hereof) the Offeror may sell all (but not less than all) of the Offered Shares to the proposed transferee designated in the Transfer Notice not later than the ninetieth (90th) day after the Cut Off Date.
- (i) If having made its election. pursuant to paragraph 6.3. (b) (ii) of this Article, AOC fails to purchase all of the Offered Shares in accordance with the terms of this Article and the applicable Transfer Notice, and such failure is not remedied within seven (7) days, then (subject to paragraph 6.3. (j) hereof) the Offeror may, without prejudice to its rights against AOC, sell all (but not less than all) of the Offered Shares to the proposed transferee designated in the Transfer Notice not later than the ninetieth (90th) day after the Scheduled Closing Date.
- (j) Any sale to the proposed transferee designated in the Transfer Notice must be on terms and conditions (including, without limitation, the price per share) no more favourable to such transferee than those set forth in the applicable Transfer Notice received by AOC.
- (k) If the Offered Shares are not sold to the proposed transferee designated in the Transfer Notice within the relevant ninety (90) day period specified in paragraph 6.3. (h) or (i) hereof, then the Offeror must again follow the procedures set forth in this paragraph 6.3. prior to the sale of its shares to any Person, except for sales or Transfers otherwise permitted by this Article.
- 6.4. (a) Nothing herein shall be deemed to restrict the right of any shareholder of the company at any time to pledge, mortgage or otherwise encumber in favour of an Acceptable Bank, all or any of his shares to secure obligations owing to any Acceptable Bank, and those of such shares subject to any such arrangements may be transferred to the relevant Acceptable Bank (notwithstanding the provisions of paragraph 6.3.) upon the occurrence of any event of insolvency or bankruptcy relating to the relevant shareholder owning the relevant shares or any other event resulting in the foreclosure of the security arrangements in respect of the relevant shares by or on behalf of the Acceptable Bank. For

the avoidance of doubt, any Acceptable Bank to which the shares are transferred pursuant to this paragraph 6.4., following the foreclosure of security arrangements shall thereafter be treated as the owner of such shares for purposes of restrictions on Transfer in this Article.

(b) Any person who owns shares in the capital of the company and who pledges, mortgages or otherwise encumbers all or any of such shares pursuant to paragraph 6.4. (a) shall, within 20 Business Days following the conclusion of such security arrangements, provide written notice to AOC (with a copy to the company) (i) identifying the relevant Acceptable Bank, (ii) describing the relevant security arrangements in reasonable detail (including the events which would result in or allow the forclosure of the security arrangements by or on behalf of the Acceptable Bank) and (iii) confirming that the Acceptable Bank has been provided with a copy of these Articles, and is aware of the restrictions on transfer of shares contained herein.

In this Article:

«Acceptable Bank»:

means (i) any of the banks named on a list to be determined by a General Meeting of Shareholders to be held from time to time or (ii) any other bank organised and regulated in a country which is a member of the Organisation for Economic Co-Operation and Development which, at the time of the creation of any security arrangement described in paragraph 6.3. (b) of this Article 6, is an Eligible Third Party and has a share capital (A) in excess of USD 100 million in the case of a bank organised and regulated in Greece or (B) in excess of USD 250 million in the case of any other bank or (iii) any other bank agreed hereafter by AOC to be acceptable for the purpose of this definition.

«Adverse Person»:

means (i) any Person whose primary residence is in, or who is incorporated or organised under the laws of, a country (A) which is subject to sanctions levied by the United Nations (or the Security Council thereof) pursuant to authority derived from Article 41 of Chapter 7 of the United Nations Charter (a «Sanctioned Country») or (B) with which either the Republic of Greece or; so long as AOC, Saudi Aramco or a wholly owned subsidiary of either of them is a Shareholder or a shareholder of MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. or of AVINOIL INDUSTRIAL COMMERCIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., the Kingdom of Saudi Arabia does not maintain official diplomatic relations (an «Unfriendly Country») or (ii) any national government, or any political subdivision, of any Sanctioned or Unfriendly Country or (iii) any ministry, department, authority, or statutory corporation of, or any corporation or other entity (including a trust), owned or controlled directly or indirectly by the national government, or any political sub-division, of any Sanctioned or Unfriendly Country.

«Affiliate»:

means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person.

«A O C»:

means ARAMCO OVERSEAS COMPANY B.V., a private company with limited liability organised under the laws of the Netherlands.

«Eligible Third Party»:

means a prospective purchaser of shares in the company that is not itself, and is not an Affiliate of, either (A) an Adverse Person or (B) where AOC or its wholly owned Affiliate is then a holder of shares in the capital of MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. or of AVINOIL INDUSTRIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., but where neither AOC nor its wholly owned Affiliate is not the Offeror, an oil company or other entity owned or controlled by the government of an oil producing and exporting nation; provided that if AOC has elected to exercise its Piggy-Back Rights in respect of any Transfer Notice, «Eligible Third Party» shall mean any prospective purchaser of the shares on the basis of such Transfer Notice.

«Family»:

means Nicholas J. Vardinoyannis, Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Iosif J. Vardinoyannis and George J. Vardinoyannis and the direct descendants of any of them.

«Family Shareholders»:

means Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Pavlos N. Vardinoyannis, Demosthenis N. Vardinoyannis. «Family Company»:

means any company wholly owned directly or indirectly by one or more members of the Family.

«Person»:

means an individual, partnership, corporation, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture, government or governmental agency or other entity of whatever nature.

«Saudi Aramco»:

means Saudi Arabian Oil Company, a private company with limited liability established by Royal Decree of the Kingdom of Saudi Arabia.

«Shareholder»:

means a holder of shares in the capital of the company.

- 3. Renumbering of the subsequent articles.
- 4. To replace in former Article 9 the reference to «Article 10» by a reference to «Article 11».
- 5. Replacement of «Title VII. Dissolution Liquidation» by «Title VII. Dissolution Liquidation Merger».
- 6. Insertion of a new Article 16 to be worded as follows:
- «Art. 16. The company shall not be merged into or with any company other than a company which is wholly owned directly or indirectly by one or more members of the Family as defined in Article 6.»
  - 7. Renumbering of the subsequent articles.

- II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxyholders.
- III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
  - IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

#### First resolution

The meeting decides the replacement of «Title II. - Capital - Shares» by «Title II. - Capital - Shares - Transfer of Shares».

Second resolution

The meeting decides the insertion of a new article 6 into the articles of association of the company to be worded as follows:

- «Art. 6. 6.1. (a) No shareholder shall transfer, agree totransfer or solicit any offer relating to the transfer of any shares prior to 13 March 2001 except pursuant to paragraphs 6.2. or 6.4. of this Article 6.
- (b) No shareholder shall transfer, agree to transfer or solicit any offer relating to the transfer of any shares on or after 13 March 2001 except pursuant to paragraphs 6.2., 6.3. or 6.4. of this Article 6.
- 6.2. (a) At any time, any shareholder may transfer any interest in shares in the capital of the company to (i) any member of the Family (ii) a Family Company.
- (b) No interest in any share in the capital of the company may be transferred except as provided in paragraph 6.2. (a) or 6.3. (a) of this Article 6.
- 6.3. If, at any time on or after 13 March 2001, any shareholder (the «Offeror») wishes to sell or transfer all or some of its shares in the capital of the company otherwise than in accordance with paragraph 6.2. (a) of this Article 6 then the following provisions shall apply:
- (a) The offeror shall first offer such shares (referred to in this Article as the «Offered shares») by written notice (referred to in this Article as a «Transfer Notice») to AOC stating the terms and conditions upon which and the price per share at which it proposes to transfer the Offered Shares and the identity of the proposed transferee (which transferee must be an Eligible Third Party both at the date of the Transfer Notice and at the date of any sale of Offered Shares to such transferee hereunder); provided that if the transfer of such Offered Shares would result in the members of the Family owning or controlling, directly or indirectly, less than fifty-one per cent (51%) of the shares in MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A., then such members of the Family as shall then be shareholders shall first offer (or cause to be offered) to AOC all (and not some only) of the shares in the company then owned or controlled, directly or indirectly, by members of the Family (being not less than fifty-one per cent (51%) of the issued share capital of the company) on the same terms as set forth in the Transfer Notice, and for such purposes the term «Offered Shares» shall mean and include all of the shares so offered to AOC pursuant to this proviso and «Offeror» shall mean the owners of the Offered Shares as so defined.
- (b) AOC shall have a period of sixty (60) days after receipt of said Transfer Notice within which to accept the terms set forth in such Transfer Notice. The last day of such 60-day period is referred to in this Article as the «Cut Off Date». On or prior to the Cut Off Date, AOC may either:
- i. elect to purchase such Offered Shares on the terms set forth in the Transfer Notice, which election shall be made by an irrevocable written notice delivered by AOC to the Offeror (with a copy to the company); or
- ii. where AOC owns shares in the capital of the company at the relevant date, then, save where (i) the Offeror is an Acceptable Bank wishing to sell Offered Shares following foreclosure of security granted pursuant to paragraph 6.4. of this Article 6, (ii) the Offered Shares constitute all the shares owned by the Offeror in the company and represent twenty per cent (20%) or less of the issued shares of the company or (iii) at the relevant date, one or more persons (not being Affiliates of the Family or any Family Company) has or have previously acquired control, elect not to purchase such Offered Shares but instead elect to offer the number of shares owned by it in the capital of the company equal to the lesser of (x) all of the shares in the capital of the company held by AOC and (y) one half of the aggregate number of Offered Shares, on the same terms and conditions, and for the same price, and to the same Person or Persons as is set out in the relevant Transfer Notice (referred to in this Article as the «Piggy-Back Rights»), which election shall be made by an irrevocable written notice delivered by AOC to the Offeror (with a copy to the company).

Any new terms, conditions or price offered by the Offeror to AOC during such sixty (60) day period shall be set forth in a new Transfer Notice to AOC, which new Transfer Notice shall trigger a new sixty (60) day period as provided above. Any election by AOC to purchase the Offered Shares must be in accordance with the Transfer Notice then in effect, and otherwise must be unconditional (except that such purchase may be subject to the prior receipt of statutory or regulatory approvals necessary to consummate such purchase).

- (c) The right of AOC to purchase the Offered Shares pursuant to paragraph 6.3. of this Article 6 may only be exercised with respect to all (but not some only) of the Offered Shares and shall be subject to the satisfaction before the Cut Off Date of any conditions to which it may be subject. The consideration for such Offered Shares shall be paid in full in immediately available ifunds, or in such other form as may be agreed.
- (d) If, with respect to any Transfer Notice, the proposed transferee designated therein refuses to purchase any shares otherwise than from the Offeror following the exercise by AOC of Piggy-Back Rights, then:
- i. the Offeror shall notify AOC that its exercise of Piggy-Back Rights in respect of such Transfer Notice is void and ineffective; and

- ii. the Cut Off Date in respect of such Transfer Notice shall for all purposes be the later of (a) the original Cut Off Date and (b) the date which is ten (10) days after delivery by the Offeror of such notice, and before such new Cut Off Date AOC shall be entitled to make an election under paragraph 6.3. (b) (i) of this Article
- (e) The closing of such purchase shall take place on the sixtieth (60th) day after the Cut Off Date, or if such day is not a business day for the Offeror and AOC, then the next business day (referred to in this Article as the «Scheduled Closing Date»). The Scheduled Closing Date may be amended upon the mutual agreement of the Offeror and AOC, and in any case shall be extended to the extent necessary in order to comply with applicable Luxembourg laws and regulations.
- (f) Upon any election to purchase such Offered Shares by AOC, the Offeror and AOC shall be obligated to consummate the purchase and sale of such Offered Shares and shall use their reasonable best efforts to secure any approvals required in connection therewith.
- (g) Subject to paragraph 6.3. (d) of this Article 6, if, with respect to any Transfer Notice, AOC has elected to exercise its Piggy-Back Rights, the Offeror and AOC shall use all reasonable efforts to conclude a sale of shares equal in number to the Offered Shares on the terms of the Transfer Notice. Subject to such sale being agreed, AOC shall sell a number of shares in the company equal to the number of shares for which it shall have so exercised its Piggy-Back Rights and the Offeror shall sell the balance of the shares so agreed to be sold, in each case to the proposed transferee designated in the Transfer Notice.
- (h) If as of the close of the Offeror's business on the Cut Off Date AOC has not elected to purchase the Offered Shares, or any such election has not become unconditional then (subject to paragraphs 6.3. (g) and (j) hereof) the Offeror may sell all (but not less than all) of the Offered Shares to the proposed transferee designated in the Transfer Notice not later than the ninetieth (90th) day after the Cut Off Date.
- (i) If having made its election pursuant to paragraph 6.3. (b) (ii) of this Article, AOC fails to purchase all of the Offered Shares in accordance with the terms of this Article and the applicable Transfer Notice, and such failure is not remedied within seven (7) days, then (subject to paragraph 6.3. (j) hereof) the Offeror may, without prejudice to its rights against AOC, sell all (but not less than all) of the Offered Shares to the proposed transferee designated in the Transfer Notice not later than the ninetieth (90th) day after the Scheduled Closing Date.
- (j) Any sale to the proposed transferee designated in the Transfer Notice must be on terms and conditions (including, without limitation, the price per share) no more favourable to such transferee than those set forth in the applicable Transfer Notice received by AOC.
- (k) If the Offered Shares are not sold to the proposed transferee designated in the Transfer Notice within the relevant ninety (90) day period specified in paragraph 6.3. (h) or (i) hereof, then the Offeror must again follow the procedures set forth in this paragraph 6.3. prior to the sale of its shares to any Person, except for sales or Transfers otherwise permitted by this Article.
- 6.4. (a) Nothing herein shall be deemed to restrict the right of any shareholder of the company at any time to pledge, mortgage or otherwise encumber in favour of an Acceptable Bank, all or any of his shares to secure obligations owing to any Acceptable Bank, and those of such shares subject to any such arrangements may be transferred to the relevant Acceptable Bank (notwithstanding the provisions of paragraph 6.3.) upon the occurence of any event of insolvency or bankruptcy relating to the relevant shareholder owning the relevant shares or any other event resulting in the foreclosure of the security arrangements in respect of the relevant shares by or on behalf of the Acceptable Bank. For the avoidance of doubt, any Acceptable Bank to which the shares are transferred pursuant to this paragraph 6.4., following the foreclosure of security arrangements shall thereafter be treated as the owner of such shares for purposes of restrictions on Transfer in this Article.
- (b) Any person who owns shares in the capital of the company and who pledges, mortgages or otherwise encumbers all or any of such shares pursuant to paragraph 6.4. (a) shall, within 20 Business Days following the conclusion of such security arrangements, provide written notice to AOC (with a copy to the company) (i) identifying the relevant Acceptable Bank, (ii) describing the relevant security arrangements in reasonable detail (including the events which would result in or allow the forclosure of the security arrangements by or on behalf of the Acceptable Bank) and (iii) confirming that the Acceptable Bank has been provided with a copy of these Articles, and is aware of the restrictions on transfer of shares contained herein.

In this Article:

«Acceptable Bank»:

means (i) any of the banks named on a list to be determined by a General Meeting of Shareholders to be held from time to time or (ii) any other bank organised and regulated in a country which is a member of the Organisation for Economic Co-Operation and Development which, at the time of the creation of any security arrangement described in paragraph 6.3. (b) of this Article 6, is an Eligible Third Party and has a share capital (A) in excess of USD 100.- million in the case of a bank organised and regulated in Greece or (B) in excess of USD 250 million in the case of any other bank or (iii) any other bank agreed hereafter by AOC to be acceptable for the purpose of this definition.

«Adverse Person»:

means (i) any Person whose primary residence is in, or who is incorporated or organised under the laws of, a country (A) which is subject to sanctions levied by the United Nations (or the Security Council thereof) pursuant to authority derived from Article 41 of Chapter 7 of the United Nations Charter (a «Sanctioned Country») or (B) with which either the Republic of Greece or; so long as AOC, Saudi Aramco or a wholly owned subsidiary of either of them is a Shareholder or a shareholder of MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. or of AVINOIL INDUSTRIAL COMMERCIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., the Kingdom of Saudi Arabia does not maintain official diplomatic relations (an «Unfriendly Country») or (ii) any national government, or any political subdivision, of any Sanctioned or Unfriendly Country or (iii) any ministry, department, authority, or statutory corporation of, or any corporation or

other entity (including a trust), owned or controlled directly or indirectly by the national government, or any political sub-division, of any Sanctioned or Unfriendly Country.

«Affiliate»:

means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person.

«A O C».

means ARAMCO OVERSEAS COMPANY B.V., a private company with limited liability organised under the laws of the Netherlands.

«Eligible Third Party»:

means a prospective purchaser of shares in the company that is not itself, and is not an Affiliate of, either (A) an Adverse Person or (B) where AOC or its wholly owned Affiliate is then a holder of shares in the capital of MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. or of AVINOIL INDUSTRIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., but where neither AOC nor its wholly owned Affiliate is not the Offeror, an oil company or other entity owned or controlled by the government of an oil producing and exporting nation; provided that if AOC has elected to exercise its Piggy-Back Rights in respect of any Transfer Notice, «Eligible Third Party» shall mean any prospective purchaser of the shares on the basis of such Transfer Notice.

«Family»:

means Nicholas J. Vardinoyannis, Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Iosif J. Vardinoyannis, and George J. Vardinoyannis and the direct descendants of any of them.

«Family Shareholders»:

means Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Pavlos N. Vardinoyannis, Demosthenis N. Vardinoyannis. «Family Company»:

means any company wholly owned directly or indirectly by one or more members of the Family.

«Person»:

means an individual, partnership, corporation, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture, government or governmental agency or other entity of whatever nature.

«Saudi Aramco»:

means SAUDI ARABIAN OIL COMPANY, a private company with limited liability established by Royal Decree of the Kingdom of Saudi Arabia.

«Shareholder»:

means a holder of shares in the capital of the company.

Third resolution

The meeting decides the renumbering of the subsequent articles.

Fourth resolution

The meeting decides to replace in former Article 9 the reference to «Article 10» by a reference to «Article 11».

Fifth resolution

The meeting decides the replacement of «Title VII. - Dissolution - Liquidation» by «Title VII. - Dissolution - Liquidation - Merger».

Sixth resolution

The meeting decides to insertion a new Article 16 to be worded as follows:

«Art. 16. The company shall not be merged into or with any company other than a company which is wholly owned directly or indirectly by one or more members of the Family as defined in Article 6.»

Seventh resolution

The meeting decides the renumbering of the subsequent articles.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at 110,000.- Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.30 a.m.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOTOR OIL HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, (RC Luxembourg B 36.216),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 1991, publié au Mémorial C, numéro 310 du 10 août 1991, modifié par acte du notaire instrumentant en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 309 du 6 iuillet 1995.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Claude Wirth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Remplacement de «Titre II. Capital, Actions» par «Titre II. Capital, Actions, Transfert d'Actions».
- 2. Insertion d'un nouveau article 6 dans les statuts de la société, qui aura la teneur suivante:
- «Art. 6. .1. (a) Aucun actionnaire ne transférera, ne donnera son accord de transférer ou ne sollicitera une offre relative au transfert d'actions avant le 13 mars 2001, sauf conformément aux paragraphes 6.2. ou 6.4. de cet Article 6.
- (b) Aucun actionnaire ne transférera, ne donnera son accord de transférer ou ne sollicitera une offre relative au transfert d'actions à la date du ou après le 13 mars 2001, sauf conformément aux paragraphes 6.2., 6.3. ou 6.4. de cet Article 6.
- 6.2. (a) A tout moment, tout actionnaire pourra transférer tout intérêt dans les actions du capital de la société à (i) tout membre de la Famille ou (ii) à une société de Famille.
- (b) Aucun intérêt dans toute action du capital de la société ne pourra être transféré sauf conformément aux paragraphes 6.2. (a) ou 6.3. (a) de cet Article 6.
- 6.3. Si, à tout moment à la date du 13 mars 2001 ou postérieurement à cette date, un actionnaire («l'Offrant») désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions dans le capital de la société autrement qu'en conformité avec le paragraphe 6.2. (a) de cet Article 6, les dispositions suivantes s'appliqueront:
- (a) L'Offrant offrira d'abord ces actions («les Actions Offertes») par le biais d'un avis écrit («l'Avis de Transfert») à AOC indiquant les termes et conditions et le prix par action auxquels il propose de transférer les Actions Offertes, ainsi que l'identité du cessionnaire proposé (lequel devra être un Tiers Eligible, tant à la date de l'Avis de Transfert qu'à la date de la vente d'Actions Offertes à tel cessionnaire); étant entendu que, si le transfert de telles Actions Offertes entraînerait une situation dans laquelle les membres de la Famille détiendraient ou contrôleraient directement ou indirectement moins de cinquante et un pour-cent (51%) des actions dans MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A., alors ces membres de la Famille ou actionnaires à ce moment offriront d'abord (ou feront en sorte que soit offert) à AOC la totalité (et non seulement quelques unes) des actions dans la société alors détenues ou contrôlées directement ou indirectement par des Membres de la Famille (n'étant pas moins que cinquante et un pour cent (51%) du capital émis de la société), aux mêmes conditions que celles stipulées dans l'Avis de Transfert et à ces fins le terme «Actions Offertes désignera et inclura toutes les actions ainsi of fertes à AOC suivant cette disposition et «Offrant» désignera les propriétaires des Actions Offertes ainsi définies.
- (b) AOC disposera d'une période de soixante (60) jours après la réception dudit Avis de Transfert pour en accepter les termes. Le dernier jour de cette période de 60 jours est désigné dans cet Article comme le «Cut Off Date». Avant ou au «Cut Off Date», AOC pourra soit:
- i. choisir d'acheter les Actions Offertes aux conditions définies dans l'Avis de Transfert, lequel choix sera fait par un avis écrit irrévocable envoyé par AOC à l'Offrant (avec copie à la société); ou
- ii. lorsque AOC détient des actions dans le capital de la société à la date concernée, alors, sauf lorsque (i) l'Offrant est une Banque Acceptable, désirant vendre les Actions Offertes suite à l'exécution de la garantie accordée suivant le paragraphe 6.4. de cet Article, (ii) les Actions Offertes représentent toutes les actions détenues par l'Offrant dans la société et représente vingt pour-cent (20%) ou moins des actions émises de la société ou (iii) à la date concernée, une ou plusieurs personnes (n'étant pas Affiliés de la Famille ou une Société de la Famille) a ou ont antérieurement acquis le contrôle, décide de ne pas acheter les Actions Offertes mais décide plutôt d'offrir le nombre d'actions détenues par lui dans le capital de la société égal au plus bas de (x) toutes les actions du capital de la société détenues par AOC et (y) la moitié du nombre total des Actions Offertes, aux mêmes termes et conditions, et pour le même prix, et à la même Personne ou Personnes mentionnées dans l'Avis de Transfert concerné (désigné dans cet Article par «Piggy-Back Rights») lequel choix sera fait par un avis écrit irrévocable envoyé par AOC à l'Offrant (avec copie à la société).

Tous nouveaux termes, conditions ou prix offert par l'Offrant à AOC durant cette période de soixante (60) jours, seront mentionnés dans un nouvel Avis de Transfert à AOC, lequel nouvel Avis de Transfert entraînera une nouvelle période de soixante (60) jours telle que prévue ci-dessus. Tout choix par AOC d'acheter des Actions offeres doit être conforme avec l'Avis de Transfert alors en vigueur, et autrement doit être inconditionnel (sauf que tel achat peut être soumis à la réception préalable d'approbations publiques nécessaires pour réaliser tel achat).

- (c) Le droit de AOC d'acheter les Actions Offertes conformément au paragraphe 6.3. de cet Article 6 peut seulement être exercé pour la totalité (et non pour quelques unes seulement) des Actions Offertes et sera sujet au respect avant le «Cut Off Date» de toutes les conditions auxquelles il peut être soumis. Le prix pour telles Actions Offertes sera intégralement payé en fonds immédiatement disponibles, ou sous toute autre forme telle que convenue.
- (d) Si, en relation avec tout Avis de Transfert, le cessionnaire désigné refuse d'acheter toutes actions autrement que de l'Offrant suivant l'exercice par AOC des «Piggy-Back Rights», alors:
- i. l'Offrant notifie à AOC que l'exercice de ses «Piggy-Back Rights» en relation avec tel Avis de Transfert est nul et sans effet; et
- ii. le «Cut Off Date» en relation avec tel Avis de Transfert sera en tous cas la plus tardive de (a) le «Cut Off Date» originel et (b) la date qui sera dix (10) jours après la délivrance par l'Offrant d'un tel avis, et avant ce nouveau «Cut Off Date», AOC sera autorisé à faire un choix conformément au paragraphe 6.3. (b)(i) de cet Article 6.

- (e) La conclusion de tel achat interviendra le soixantième (60ème) jour après le «Cut Off Date», ou si telle date n'est pas un jour ouvrable pour l'Offrant et AOC, le jour ouvrable suivant (le «Scheduled Closing Date» dans cet Article). Le «Scheduled Closing Date» peut être modifié par accord mutuel de l'Offrant et AOC, et en tout cas sera prolongé dans la mesure nécessaire afin de se conformer aux lois et règlements luxembourgeois.
- (f) Lors de chaque décision d'acheter telles Actions Offertes par AOC, l'Offrant et AOC seront obligés de réaliser l'achat et la vente des Actions Offertes et feront de leur mieux pour obtenir toutes autorisations requises y relatives.
- (g) Sous réserve du paragraphe 6.3. (d) de cet Article 6 si, en relation avec tout Avis de Transfert, AOC a choisi d'exercer ses «Piggy-Back Rights», l'Offrant et AOC feront de leur mieux pour conclure une vente d'actions égale en nombre aux Actions Offertes selon les termes de l'Avis de Transfert. Sous réserve d'accord sur telle vente, AOC vendra un nombre d'actions dans la société égal au nombre d'actions pour lequel il aura exercé ses «Piggy-Back Rights» et l'Offrant vendra le solde des actions qu'ils ont acceptés de vendre, en tous cas au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert.
- (h) Si à la clôture des activités de l'Offrant au «Cut Off Date», AOC n'a pas choisi d'acheter les Actions Offertes, ou tel choix n'est pas devenu inconditionnel, l'Offrant pourra (sous réserve des paragraphes 6.3. (g) et (j) vendre la totalité (mais pas moins que la totalité) des Actions Offertes au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert pas plus tard que le quatre-vingt-dixième (90ième) jour après le «Cut Off Date».
- (i) Si bien qu'ayant fait son choix conformément au paragraphe 6.3. (b)(ii) de cet Article, AOC est en défaut d'acheter toutes les Actions Offertes conformément aux termes de cet Article et de l'Avis de Transfert applicable, et n'a pas remédié à tel défaut endéans les sept (7) jours, l'Offrant pourra (sous réserve du paragraphe 6.3.)
- (j), sans préjudice de ses droits contre AOC, vendre la totalité (mais pas moins que la totalité) des Actions Offertes au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert pas plus tard que le quatre-vingt-dixième (90ème) jour après le «Scheduled Closing Date».
- (j) Toute vente au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert devra se faire à des conditions (y compris, non limitativement, le prix par Action), qui ne pourront être plus favorables que celles indiquées dans l'Avis de Transfert applicable reçu par AOC.
- (k) Si les Actions Offertes ne sont pas vendues au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert endéans la période de quatre-vingt-dix (90) jours précisée au paragraphe 6.3. (h) ou (i), l'Offrant devra à nouveau suivre la procédure décrite dans ce paragraphe 6.3. avant toute vente de ces Actions à toute Personne, excepté pour les ventes ou transferts permis en vertu de cet Article.
- 6.4. (a) Aucune disposition dans cet Article ne sera considérée comme restreignant le droit de tout actionnaire de la société de donner en gage, hypothéquer ou grever d'une autre façon à tout moment toutes ou quelques une de ses actions en faveur d'une Banque Acceptable pour garantir des engagements envers une Banque Acceptable, et ces actions sujettes à de tels arrangements pourront être transférées à la Banque Acceptable (nonobstant les dispositions du paragraphe 6.3.) en cas de survenance d'insolvabilité ou faillite concernant ledit actionnaire détenant lesdites actions ou de tout autre événement résultant en l'exécution des garanties eu égard aux actions par ou pour le compte de la Banque Acceptable. Afin d'éviter tout doute, toute Banque Acceptable à laquelle seront transférées des actions en conformité avec ce paragraphe 6.4., suite à l'exécution de garanties, sera traitée ensuite comme étant le propriétaire de ces actions pour l'application des restrictions de transfert stipulées dans cet Article.
- (b) Toute Personne possédant des actions dans le capital de la société et qui donne en gage, hypothèque ou grève d'une autre façon toutes ou quelques une de ces actions en conformité avec le paragraphe 6.4. (a) fera parvenir endéans les 20 jours ouvrables suivant la conclusion d'un tel arrangement de garantie, un avis écrit à AOC (avec une copie à la société) (i) donnant l'identité de la Banque Acceptable concernée, (ii) décrivant les garanties en cause d'une façon raisonnablement détaillée (y inclus les événements qui donneront naissance ou qui rendront possible l'exécution des garanties par ou pour le compte de la Banque Acceptable) et (iii) confirmant qu'une copie de ces statuts a été mise à disposition de la Banque Acceptable, et qu'elle est consciente des restrictions de transfert d'actions y décrites.

Dans le présent Article 6 il faut comprendre par:

«Banque Acceptable»:

(i) toute banque indiquée sur une liste à déterminer par une assemblée générale des actionnaires à tenir de temps à autre ou (ii) toute autre banque organisée ou réglementée dans un pays membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique et qui, à la date de la création de toute garantie telle que décrite au paragraphe 6.3. (b) de cet Article 6, est un Tiers Eligible et a un capital (A) de plus de USD 100 millions dans le cas d'une banque organisée et réglementée en Grèce ou (B) de plus de USD 250 millions dans le cas d'une autre banque ou (iii) toute autre banque agréée par AOC comme étant acceptable pour les besoins de cette définition.

«Personne Adverse»:

toute personne dont la résidence principale est dans, ou qui a été constituée ou qui est organisée sous les lois d'un pays (A) qui est soumis aux sanctions appliquées par les Nations Unies (ou son Conseil de Sécurité) conformément à l'autorité découlant de l'article 41 du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies (un «Pays Sanctionné) ou (B) avec lequel soit la République de Grèce, soit le Royaume d'Arabie-Saoudite, aussi longtemps que AOC, Saudi Aramco ou une de leurs filiales détenues à 100% est un Actionnaire ou un actionnaire de MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. ou de AVINOIL INDUSTRIAL COMMERCIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., n'entretient pas de relations diplomatiques officielles (un «Pays Inamical») ou (ii) tout gouvernement national, ou toute subdivision politique d'un Pays Sanctionné ou Inamical ou (iii) tout ministère, département, autorité ou société publique ou toute société ou autre entité (y inclus un trust), détenue ou contrôlée directement ou indirectement par le gouvernement national ou une quelconque subdivision politique de tout Pays Sanctionné ou Inamical.

«Affilié»:

en relation avec toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous contrôle commun avec telle Personne.

«A O C»:

ARAMCO OVERSEAS COMPANY B.V., une société privée à responsabilité limitée organisée sous les lois des Pays-Bas.

«Tiers Eligible»

un acheteur éventuel d'actions de la société, qui n'est pas lui même et qui n'est pas un Affilié de soit (A) une Personne Adverse, soit (B) quand AOC ou son Affilié détenu à 100% est alors actionnaire de MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. ou de AVINOIL INDUSTRIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., mais lorsque ni AOC ni son Affilié à 100% n'est Offrant, une compagnie pétrolière ou une autre entité détenue ou contrôlée par le gouvernement d'une nation produisant et exportant du pétrole; étant entendu que si AOC a choisi d'exercer ses «Piggy-Back Rights» en relation avec tout Avis de Transfert, «Tiers Eligible» désignera tout acheteur éventuel d'actions sur base de tel Avis de Transfert.

«Famille»:

Nicholas J. Vardinoyannis, Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Iosif J. Vardinoyannis et George J. Vardinoyannis ainsi que tous leurs descendants directs.

«Actionnaires de la Famille»:

Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Pavlos N. Vardinoyannis, Demosthenis N. Vardinoyannis. «Société de Famille»:

toute société détenue directement ou indirectement à 100% par un ou plusieurs membres de la Famille.

un particulier, association, société, trust d'affaires, société anonyme, trust, association sans personnalité juridique,

joint venture, gouvernement ou agence gouvernementale ou autre entité de quelque nature que ce soit.

«Saudi Aramco»:

SAUDI ARABIAN OIL COMPANY, une société privée à responsabilité limitée établie par un Décret Royal du Royaume d'Arabie-Saoudite.

«Actionnaire»:

un détenteur d'actions dans la société.»

- 3. Renumérotation des articles subséquents.
- 4. Modification dans l'ancien article 9 de la référence à l'article 10 par une référence à l'article 11.
- 5. Remplacement de «Titre VII. Dissolution, Liquidation» par «Titre VII. Dissolution, Liquidation, Fusion».
- 6. Insertion d'un nouveau article 16, qui aura la teneur suivante:
- «Art. 16. La société ne pourra être fusionnée avec toute société autre qu'une société qui est entièrement détenue directement ou indirectement par un ou plusieurs membres de la Famille, tel que défini à l'article 6.»
  - 7. Renumérotation des articles subséquents.
- II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.
- III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
  - IV. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les mots «Titre II. - Capital, Actions» par «Titre II. - Capital, Actions, Transfert d'Actions».

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau, article 6 dans les statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

- «Art. 6. 6.1. (a) Aucun actionnaire ne transférera, ne donnera son accord de transférer ou ne sollicitera une offre relative au transfert d'actions avant le 13 mars 2001, sauf conformément aux paragraphes 6.2. ou 6.4. de cet Article 6.
- (b) Aucun actionnaire ne transférera, ne donnera son accord de transférer ou ne sollicitera une offre relative au transfert d'actions à la date du ou après le 13 mars 2001, sauf conformément aux paragraphes 6.2., 6.3. ou 6.4. de cet Article 6.
- 6.2. (a) A tout moment, tout actionnaire pourra transférer tout intérêt dans les actions du capital de la société à (i) tout membre de la Famille ou (ii) à une société de Famille.
- (b) Aucun intérêt dans toute action du capital de la société ne pourra être transféré sauf conformément aux paragraphes 6.2. (a) ou 6.3. (a) de cet Article 6.
- 6.3. Si, à tout moment à la date du 13 mars 2001 ou postérieurement à cette date, un actionnaire («l'Offrant») désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions dans le capital de la société autrement qu'en conformité avec le paragraphe 6.2. (a) de cet Article 6, les dispositions suivantes s'appliqueront:
- (a) L'Offrant offrira d'abord ces actions («les Actions Offertes») par le biais d'un avis écrit («l'Avis de Transfert») à AOC indiquant les termes et conditions et le prix par action auxquels il propose de transférer les Actions Offertes, ainsi que l'identité du cessionnaire proposé (lequel devra être un Tiers Eligible, tant à la date de l'Avis de Transfert qu'à la date

de la vente d'Actions Offertes à tel cessionnaire); étant entendu que, si le transfert de telles Actions Offertes entraînerait une situation dans laquelle les membres de la Famille détiendraient ou contrôleraient directement ou indirectement moins de cinquante et un pour-cent (51%) des actions dans MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A., alors ces membres de la Famille ou actionnaires à ce moment offriront d'abord (ou feront en sorte que soit offert) à AOC la totalité (et non seulement quelques unes) des actions dans la société alors détenues ou contrôlées directement ou indirectement par des Membres de la Famille (n'étant pas moins que cinquante et un pour cent (51%) du capital émis de la société), aux mêmes conditions que celles stipulées dans l'Avis de Transfert et à ces fins le terme «Actions Offertes désignera et inclura toutes les actions ainsi offertes à AOC suivant cette disposition et «Offrant» désignera les propriétaires des Actions Offertes ainsi définies.

- (b) AOC disposera d'une période de soixante (60) jours après la réception dudit Avis de Transfert pour en accepter les termes. Le dernier jour de cette période de 60 jours est désigné dans cet Article comme le «Cut Off Date». Avant ou au «Cut Off Date», AOC pourra soit:
- i. choisir d'acheter les Actions Offertes aux conditions définies dans l'Avis de Transfert, lequel choix sera fait par un avis écrit irrévocable envoyé par AOC à l'Offrant (avec copie à la société); ou
- ii. lorsque AOC détient des actions dans le capital de la société à la date concernée, alors, sauf lorsque (i) l'Offrant est une Banque Acceptable, désirant vendre les Actions Offertes suite à l'exécution de la garantie accordée suivant le paragraphe 6.4. de cet Article, (ii) les Actions Offertes représentent toutes les actions détenues par l'Offrant dans la société et représente vingt pour-cent (20%) ou moins des actions émises de la société ou (iii) à la date concernée, une ou plusieurs personnes (n'étant pas Affiliés de la Famille ou une Société de la Famille) a ou ont antérieurement acquis le contrôle, décide de ne pas acheter les Actions Offertes mais décide plutôt d'offrir le nombre d'actions détenues par lui dans le capital de la société égal au plus bas de (x) toutes les actions du capital de la société détenues par AOC et (y) la moitié du nombre total des Actions Offertes, aux mêmes termes et conditions, et pour le même prix, et à la même Personne ou Personnes mentionnées dans l'Avis de Transfert concerné (désigné dans cet Article par «Piggy-Back Rights») lequel choix sera fait par un avis écrit irrévocable envoyé par AOC à l'Offrant (avec copie à la société).

Tous nouveaux termes, conditions ou prix offert par l'Offrant à AOC durant cette période de soixante (60) jours, seront mentionnés dans un nouvel Avis de Transfert à AOC, lequel nouvel Avis de Transfert entraînera une nouvelle période de soixante (60) jours telle que prévue ci-dessus. Tout choix par AOC d'acheter des Actions offeres doit être conforme avec l'Avis de Transfert alors en vigueur, et autrement doit être inconditionnel (sauf que tel achat peut être soumis à la réception préalable d'approbations publiques nécessaires pour réaliser tel achat).

- (c) Le droit de AOC d'acheter les Actions Offertes conformément au paragraphe 6.3. de cet Article 6 peut seulement être exercé pour la totalité (et non pour quelques unes seulement) des Actions Offertes et sera sujet au respect avant le «Cut Off Date» de toutes les conditions auxquelles il peut être soumis. Le prix pour telles Actions Offertes sera intégralement payé en fonds immédiatement disponibles, ou sous toute autre forme telle que convenue.
- (d) Si, en relation avec tout Avis de Transfert, le cessionnaire désigné refuse d'acheter toutes actions autrement que de l'Offrant suivant l'exercice par AOC des «Piggy-Back Rights»,
- i. l'Offrant notifie à AOC que l'exercice de ses «Piggy-Back Rights» en relation avec tel Avis de Transfert est nul et sans effet: et
- ii. le «Cut Off Date» en relation avec tel Avis de Transfert sera en tous cas la plus tardive de (a) le «Cut Off Date» originel et (b) la date qui sera dix (10) jours après la délivrance par l'Offrant d'un tel avis, et avant ce nouveau «Cut Off Date», AOC sera autorisé à faire un choix conformément au paragraphe 6.3. (b)(i) de cet Article 6.
- (e) La conclusion de tel achat interviendra le soixantième (60ème) jour après le «Cut Off Date», ou si telle date n'est pas un jour ouvrable pour l'Offrant et AOC, le jour ouvrable suivant (le «Scheduled Closing Date» dans cet Article). Le «Scheduled Closing Date» peut être modifié par accord mutuel de l'Offrant et AOC, et en tout cas sera prolongé dans la mesure nécessaire afin de se conformer aux lois et règlements luxembourgeois.
- (f) Lors de chaque décision d'acheter telles Actions Offertes par AOC, l'Offrant et AOC seront obligés de réaliser l'achat et la vente des Actions Offertes et feront de leur mieux pour obtenir toutes autorisations requises y relatives.
- (g) Sous réserve du paragraphe 6.3. (d) de cet Article 6 si, en relation avec tout Avis de Transfert, AOC a choisi d'exercer ses «Piggy-Back Rights», l'Offrant et AOC feront de leur mieux pour conclure une vente d'actions égale en nombre aux Actions Offertes selon les termes de l'Avis de Transfert. Sous réserve d'accord sur telle vente, AOC vendra un nombre d'actions dans la société égal au nombre d'actions pour lequel il aura exercé ses «Piggy-Back Rights» et l'Offrant vendra le solde des actions qu'ils ont acceptés de vendre, en tous cas au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert.
- (h) Si à la clôture des activités de l'Offrant au «Cut Off Date», AOC n'a pas choisi d'acheter les Actions Offertes, ou tel choix n'est pas devenu inconditionnel, l'Offrant pourra (sous réserve des paragraphes 6.3. (g) et (j) vendre la totalité (mais pas moins que la totalité) des Actions Offertes au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert pas plus tard que le quatre-vingt-dixième (90ième) jour après le «Cut Off Date».
- (i) Si bien qu'ayant fait son choix conformément au paragraphe 6.3. (b)(ii) de cet Article, AOC est en défaut d'acheter toutes les Actions Offertes conformément aux termes de cet Article et de l'Avis de Transfert applicable, et n'a pas remédié à tel défaut endéans les sept (7) jours, l'Offrant pourra (sous réserve du paragraphe 6.3.(j), sans préjudice de ses droits contre AOC, vendre la totalité (mais pas moins que la totalité) des Actions Offertes au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert pas

Plus tard que le quatre-vingt-dixième (90ème) jour après le «Scheduled Closing Date».

(j) Toute vente au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert devra se faire à des conditions (y compris, non limitativement, le prix par Action), qui ne pourront être plus favorables que celles indiquées dans l'Avis de Transfert applicable reçu par AOC.

- (k) Si les Actions Offertes ne sont pas vendues au cessionnaire désigné dans l'Avis de Transfert endéans la période de quatre-vingt-dix (90) jours précisée au paragraphe 6.3. (h) ou (i), l'Offrant devra à nouveau suivre la procédure décrite dans ce paragraphe 6.3. avant toute vente de ces Actions à toute Personne, excepté pour les ventes ou transferts permis en vertu de cet Article.
- 6.4. (a) Aucune disposition dans cet Article ne sera considérée comme restreignant le droit de tout actionnaire de la société de donner en gage, hypothéquer ou grever d'une autre façon à tout moment toutes ou quelques une de ses actions en faveur d'une Banque Acceptable pour garantir des engagements envers une Banque Acceptable, et ces actions sujettes à de tels arrangements pourront être transférées à la Banque Acceptable (nonobstant les dispositions du paragraphe 6.3.) en cas de survenance d'insolvabilité ou faillite concernant ledit actionnaire détenant lesdites actions ou de tout autre événement résultant en l'exécution des garanties eu égard aux actions par ou pour le compte de la Banque Acceptable. Afin d'éviter tout doute, toute Banque Acceptable à laquelle seront transférées des actions en conformité avec ce paragraphe 6.4., suite à l'exécution de garanties, sera traitée ensuite comme étant le propriétaire de ces actions pour l'application des restrictions de transfert stipulées dans cet Article.
- (b) Toute Personne possédant des actions dans le capital de la société et qui donne en gage, hypothèque ou grève d'une autre façon toutes ou quelques une de ces actions en conformité avec le paragraphe 6.4. (a) fera parvenir endéans les 20 jours ouvrables suivant la conclusion d'un tel arrangement de garantie, un avis écrit à AOC (avec une copie à la société) (i) donnant l'identité de la Banque Acceptable concernée, (ii) décrivant les garanties en cause d'une façon raisonnablement détaillée (y inclus les événements qui donneront naissance ou qui rendront possible l'exécution des garanties par ou pour le compte de la Banque Acceptable) et (iii) confirmant qu'une copie de ces statuts a été mise à disposition de la Banque Acceptable, et qu'elle est consciente des restrictions de transfert d'actions y décrites.

Dans le présent Article 6 il faut comprendre par:

«Banque Acceptable»:

(i) toute banque indiquée sur une liste à déterminer par une assemblée générale des actionnaires à tenir de temps à autre ou (ii) toute autre banque organisée ou réglementée dans un pays membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique et qui, à la date de la création de toute garantie telle que décrite au paragraphe 6.3. (b) de cet Article 6, est un Tiers Eligible et a un capital (A) de plus de USD 100 millions dans le cas d'une banque organisée et réglementée en Grèce ou (B) de plus de USD 250 millions dans le cas d'une autre banque ou (iii) toute autre banque agréée par AOC comme étant acceptable pour les besoins de cette définition.

«Personne Adverse»:

toute personne dont la résidence principale est dans, ou qui a été constituée ou qui est organisée sous les lois d'un pays (A) qui est soumis aux sanctions appliquées par les Nations Unies (ou son Conseil de Sécurité) conformément à l'autorité découlant de l'article 41 du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies (un «Pays Sanctionné) ou (B) avec lequel soit la République de Grèce, soit le Royaume d'Arabie-Saoudite, aussi longtemps que AOC, Saudi Aramco ou une de leurs filiales détenues à 100% est un Actionnaire ou un actionnaire de MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REFINERIES S.A. ou de AVINOIL INDUSTRIAL COMMERCIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., n'entretient pas de relations diplomatiques officielles (un «Pays Inamical») ou (ii) tout gouvernement national, ou toute subdivision politique d'un Pays Sanctionné ou Inamical ou (iii) tout ministère, département, autorité ou société publique ou toute société ou autre entité (y inclus un trust), détenue ou contrôlée directement ou indirectement par le gouvernement national ou une quelconque subdivision politique de tout Pays Sanctionné ou Inamical.

«Affilié»:

en relation avec toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous contrôle commun avec telle Personne.

«A O C»:

ARAMCO OVERSEAS COMPANY B.V., une société privée à responsabilité limitée organisée sous les lois - des Pays-Bas.

«Tiers Eligible»:

un acheteur éventuel d'actions de la société, qui n'est pas lui-même et qui n'est pas un Affilié de soit (A) une Personne Adverse, soit (B) quand AOC ou son Affilié détenu à 100% est alors actionnaire de MOTOR OIL (HELLAS) CORINTH REF INERIES S.A. ou de AVINOIL INDUSTRIAL AND MARITIME OIL COMPANY S.A., mais lorsque ni AOC ni son Affilié à 100% n'est Offrant, une compagnie pétrolière ou une autre entité détenue ou contrôlée par le gouvernement d'une nation produisant et exportant du pétrole; étant entendu que si AOC a choisi d'exercer ses «Piggy-Back Rights» en relation avec tout Avis de Transfert, «Tiers Eligible» désignera tout acheteur éventuel d'actions sur base de tel Avis de Transfert.

«Famille»:

Nicholas J. Vardinoyannis, Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Iosif J. Vardinoyannis et George J. Vardinoyannis ainsi que tous leurs descendants directs.

«Actionnaires de la Famille,

Vardis J. Vardinoyannis, Theodoros J. Vardinoyannis, Pavlos N. Vardinoyannis, Demosthenis N. Vardinoyannis. «Société de Famille»:

toute société détenue directement ou indirectement à 100% par un ou plusieurs membres de la Famille. «Personne»:

un particulier, association, société, trust d'affaires, société anonyme, trust, association sans personnalité juridique, joint venture, gouvernement ou agence gouvernementale ou autre entité de quelque nature que ce soit.

«Saudi Aramco»:

SAUDI ARABIAN OIL COMPANY, une société privée à responsabilité limitée établie par un Décret Royal du Royaume d'Arabie-Saoudite.

«Actionnaire»:

un détenteur d'actions dans la société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles subséquents des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la modification dans l'ancien article 9 de la référence à l'article 10 par une référence à l'article 11.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mots «Titre VII. - Dissolution, Liquidation» par «Titre VII. - Dissolution, Liquidation, Fusion».

Sixième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouveau article 16, qui aura la teneur suivante:

«Art. 16. La société ne pourra être fusionnée avec toute société autre qu'une société qui est entièrement détenue directement ou indirectement par un ou plusieurs membres de la Famille, tel que défini à l'article 6.»

Septième résolution

L'assemblée décide la renumérotation afférente des articles subséquents.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 110.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, le présent acte, documenté en langue anglaise, étant suivi d'une traduction française, le texte anglais devant prévaloir en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Signé: G. Arendt, C. Keereman, J.-C. Wirth, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 1996, vol. 344, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 1996.

H. Beck.

H. Beck.

(16087/202/743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

# MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 1996.

(16088/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

**ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.** Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.727.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16159/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### AMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 44.845.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour la société

Signature

(16154/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### AMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 44.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 mars 1996

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats de Messieurs Jean Fleury, George Andrew Waddel et Keith Westmacott, en tant qu'administrateurs, et celui de LUX-FIDUCIAIRE, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 2 mai 1996.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16155/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### ARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 39.398.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, Corporate Manager, demeurant à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spéciale de la société anonyme ARCOM S.A., R. C. B n° 39.398, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 19 mars 1996, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société ARCOM S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 274 du 24 juin 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 188 du 28 avril 1993.

II.

Ladite société ARCOM S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs luxembourgeois chacune.

Les alinéas 3 à 5 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 30 décembre 1991 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-2 (5), alinéa 2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

ш

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 19 mars 1996, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à un total de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs luxembourgeois chacune par Monsieur François Grandchamp des Raux, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées par l'apport d'une partie de la créance que l'actionnaire préqualifié Monsieur François Grandchamp des Raux a sur la société ARCOM S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en date du 22 mars 1996, lequel rapport, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps. Ledit rapport, attestant que la créance est certaine, liquide et exigible, comporte les conclusions suivantes:

#### «Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

#### IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital est fixé à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à environ cent cinquante mille (150.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 90S, fol. 32, case 5. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 1996.

A. Schwachtgen.

(16157/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## ARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 39.398.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 28 mars 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(16158/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# ARMITAGE SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 43.053.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Signature.

(16160/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

### DO BRASIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 1996, vol. 302, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour DO BRASIL S.A. CABINET FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH

(16198/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## AMICI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Gesellschaftssitz: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette. H. R. Luxemburg B 53.409.

Herr Rudolf Cornelis Johannes Van Hoof, Geschäftsführer, wohnhaft in B-3120 Tremelo, Eikenboslaan 21, hat das Mandat des technischen Geschäftsführers übernommen.

Bis zu 2.000.000,- LUF ist er einzelzeichnungsberechtigt. In allen anderen Fällen wird die zusätzliche Unterschrift eines administrativen Geschäftsführers benötigt.

Luxemburg, den 11. April 1996.

Für gleichlautende Mitteilung Für AMICI LUXEMBOURG, S.à r.l. KPMG Financial Engineering Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16156/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# REICHERT FEINMECHANIK S.A. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple, (anc. ATELIERS REICHERT ET CIE, S.e.c.s.).

Siège social: Holzem. R. C. Luxembourg B 16.810.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier avril.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite simple ATELIERS REICHERT ET CIE, S.e.c.s, avec siège social à Holzem,

constituée le 26 juin 1979 par acte de Me André Prost, alors notaire de résidence à Bonnevoie, et inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg, sous le numéro B 16.810.

#### Ont comparu:

- A) Madame Marie Feltgen, sans état, veuve de Monsieur Adolphe Reichert, demeurant à Mamer,
- et Monsieur Paul Reichert, ingénieur-diplômé, demeurant à Holzem,

associés commandités;

- B) Monsieur René Reichert, maître-mécanicien de précision, demeurant à Mamer, et
- Monsieur Jean Reichert, ingénieur-technicien, demeurant à Holzem,

associés commanditaires;

C) Les mêmes représentant la société anonyme REICHERT FEINMECHANIK S.A. constituée par acte du notaire instrumentaire en date de ce jour, représentée par tous ses administrateurs, les comparants prénommés, ladite S.A. en tant que future associée.

Les comparants sub A) et B) déclarent:

Qu'ils sont les associés de la société en commandite simple ATELIERS REICHERT ET CIE, S.e.c.s, dont le capital social de trois millions quatre cent mille francs (3.400.000,-), divisé en trois cent quarante (340) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, est actuellement (avant l'approbation des cessions de parts ci-dessous) réparti comme suit:

A) Parts de commandités:

Monsieur Paul Reichert	175
Madame Marie Reichert-Feltgen	95
B) Parts de commanditaires:	
Monsieur René Reichert	35
Monsieur Jean Reichert	35
Total: trois cent quarante parts	340

Les comparants conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

Ceci exposé, les comparants requièrent le notaire d'acter comme suit leurs résolutions, toutes prises, à l'unanimité:

I) La raison sociale sera modifiée en REICHERT FEINMECHANIK S.A. ET CIE, S.e.c.s.

L'article premier des statuts sera modifié comme suit:

- «**Art.** 1er. La société est une société en commandite simple qui prend la raison sociale de REICHERT FEINME-CHANIK S.A. ET CIE, S.e.c.s.»
- II) L'objet sera partiellement modifié et élargi, de sorte que l'article deux des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### «Art. 2. La société a pour objet:

- 1) la réalisation d'études et de conceptions de machines spéciales,
- 2) l'exploitation d'un atelier de mécanique de précision, y compris la réalisation de machines spéciales et la fabrication de pièces et d'ensembles mécaniques de haute technicité.

Elle peut faire toutes les opérations qui se rapportent à son objet social et/ou qui peuvent en faciliter la réalisation.» III) La durée est rendue indéterminée, l'article trois des statuts sera, dès lors, modifié comme suit:

#### «Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.»

IV) Le capital social est porté à LUF 6.800.000,- par l'incorporation des réserves libres de la société.

Les associés déposent un rapport signé en date de ce jour par Monsieur Tom Richard Gordon, réviseur d'entreprises pour le compte de la société T.R.G. REVISEURS S.A. avec siège à L-2017 Luxembourg, 20, rue Philippe II, qui conclut que la valeur nette des comptes des associés correspond au moins à LUF 3.400.000,- soit la valeur de l'augmentation du capital social.

En contrepartie de cet apport, il n'y aura pas d'émission de nouvelles parts sociales, mais les 340 parts émises seront dorénavant sans valeur nominale.

V) Les associés approuvent, à l'unanimité, les transactions suivantes, consignées dans un procès-verbal séparé:

Cession par Madame Marie Reichert-Feltgen de deux parts d'associé commandité à la société anonyme REICHERT FEINMECHANIK S.A.

Cession par la même Madame Reichert-Feltgen de 31 parts à chacun de ses fils Paul et Jean les Reichert, ainsi qu'à son neveu René Reichert.

Pour les besoins du fisc, les parts cédées à titre gratuit sont évalués à LUF 1.860.000,-.

Madame Marie Reichert-Feltgen et Monsieur Paul Reichert, cessent leurs fonctions d'associés commandités avec effet au 31mars 1996.

L'assemblée générale leur donne décharge de leur mandat d'associé commandité en les remerciant.

Monsieur Paul Reichert devient associé-commanditaire tandis que Madame Marie Reichert-Feltgen quitte la société.

VI) La REICHERT FEINMECHANIK S.A. est acceptée comme unique associé commandité.

VII) Conformément aux décisions ci-dessus, l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 6.800.000,- (six millions huit cent mille francs), divisé en 340 (trois cent quarante) parts d'intérêts sans valeur nominale.»

Ces parts ont été attribuées à:

A. REICHERT FEINMECHANIK S.A., associé commandité	2 parts
B.1. Monsieur Paul Reichert	206 parts
B.2. Monsieur René Reichert	66 parts
B.3. Monsieur Jean Reichert	66 parts
associés commanditaires	•

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée de ce qui précède aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Feltgen, P. Reichert, R. Reichert, J. Reichert, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 3 avril 1996, vol. 395, fol. 32, case 3. – Reçu 74.400 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 7 mai 1996.

C. Mines.

(16161/000/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# BARRACUDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 47.720.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (16168/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### BARRACUDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 47.720.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du vendredi 3 mai 1996,

- les comptes au 31 décembre 1994 sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 1994;
- la démission de Monsieur Peter J. Wentzel, administrateur, et la nomination de Monsieur Peter J. Graylin, «Master of Law», résidant au 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg, sont acceptées avec effet immédiat;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour extrait conforme Signature Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16169/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 1-3, rue du Saint-Esprit. T. R. Luxembourg B 11.937.

Minutes of the meeting of the Board of Directors held at Luxembourg, on April 15th, 1996

Present: Mr Kenji Enya;

Mr Yoshiaki Fujii.

Represented:

Mr Keishi Fujii;

Mr Yoshikatsu Shibata.

The meeting is called to order at 14.00 p.m. by Mr Kenji Enya.

The chairman states that the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1. To approve the annual accounts as at December 31, 1995;
- 2. To make proposals to the annual ordinary meeting of shareholders as to the allocation of the net results;
- 3. To resolve to convene the annual ordinary meeting of shareholders.

The chairman explains the agenda.

After exhaustive discussion, the Board of Directors unanimously adopted the following resolutions:

- 1. Resolved to approve the draft annual accounts as at December 31, 1995 in the form prepared by management and further resolved that said draft be submitted to the annual ordinary meeting of shareholders and that a copy thereof should remain attached to these minutes.
- 2. Resolved to propose to the annual ordinary meeting of shareholders that the funds available for allocation as at December 31, 1995 amounting to US \$ 1,320,778.- consisting of the net profit of the financial year ended December 31, 1995 amounting to US \$ 1,162,161.- and of the profit carried forward from the last year amounting to US \$ 158,617.- shall be allocated as follows:

Allocation to legal reserve US	\$ 0
Dividends US	\$ 1,000,000
Allocation to free reserve US	\$ 300,000
Profit carried forward US	\$ 20,778
Total US	\$ 1,320,778

Further resolved to propose to the annual ordinary meeting of shareholders that the dividends declared should be paid in June 1996.

3. Resolved that the annual ordinary meeting of shareholders be convened so as to be held in Luxembourg on May 15, 1996 at 11.00 a.m. and that the agenda of this meeting shall be as follows:

## Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors;
- 2. Approval of the annual accounts as at December 31, 1995; allocation of the net results and determination of the date of payment of the dividends;
  - 3. Discharge to the directors;
  - 4. Election and/or re-election of the directors;
  - 5. Miscellaneous.

There being no further item in the agenda, the meeting was adjourned at 15.00 p.m.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16165/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# BANK OF TOKYO – MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1-3, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 15 avril 1996

Présents: Monsieur Kenji Enya;

Monsieur Yoshiaki Fujii.

Représentés: Monsieur Keishi Fujii;

Monsieur Yoshikatsu Shibata.

La séance est ouverte à 14.00 heures par Monsieur Kenji Enya.

Le président expose que l'ordre du jour de la présente réunion est conçu comme suit:

### Ordre du jour:

- 1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995;
- 2. Propositions aux actionnaires concernant l'affectation du bénéfice;
- 3. Résolution de réunir l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires.

Le président fournit des explications sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 tels qu'ils ont été présentés par la direction. Le conseil arrête le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995. Ceux-ci seront présentés en l'état à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ces documents resteront annexés au présent procès-verbal.

#### Deuxième résolution

Proposition à l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires d'allouer les fonds disponibles au 31 décembre 1995 s'élevant à US \$ 1.320.778,- et comprenant le bénéfice net de l'année financière clôturé au 31 décembre 1995 s'élevant à US \$ 1.162.161,- et le bénéfice reporté de l'année précédente s'élevant à US \$ 158.617,- soient répartis comme suit:

Affectation à la réserve légale US \$	0,-
Dividendes US \$	1.000.000,-
Affectation à la réserve libre US \$	300.000,-
Report à nouveau US \$	20.778,-
Total	1.320.778,-

Proposition à l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires que les dividendes déclarés soient payés en juin 1996.

#### Troisième résolution

Il est convenu que l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le 15 mai 1996 à 11.00 heures, et que l'ordre du jour sera le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport du conseil d'administration;
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Approbation de la répartition du bénéfice et détermination de la date de paiement des dividendes;
  - 3. Décharge aux administrateurs;
  - 4. Election et/ou réélection des administrateurs;
  - 5. Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16166/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# ARCOBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 75, rue Emile Metz.

R. C. Luxembourg B 50.073.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 478, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Signature.

(16162/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 34.726. —

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 8 mai 1996.

Signature.

(16167/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## **BIO-PRODUCTS AND BIO-ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret. R. C. Luxembourg B 14.694.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 479, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

(16170/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### C.I.L. - COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LOISIRS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 34.029.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1996

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Maxime Baretge et de Madame Denise Vervaet pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, et aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour la société

Signature

(16173/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

### **CAPITAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 22.517.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of April. Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

François Marc Lanners, employé privé, residing in Mersch,

acting by virtue of a board resolution dated 1st of March 1996,

which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. CAPITAL TRUST S.A., having its registered office in Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, was incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 30th of January 1985, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 7th of March 1985, number 70.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 18th of August 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 2nd of December 1994, number 497

II. The subscribed capital of the Corporation is thirty-five million three hundred twelve thousand and seven hundred U.S. Dollars (35,312,700.- U.S.\$), divided into three hundred forty-seven thousand one hundred and twenty-seven (347,127) A shares of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) and six thousand (6,000) B shares of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each.

By resolution of an extraordinary general meeting of shareholders held in Luxembourg on the 8th of November 1991, the authorized capital was fixed at one hundred million U.S. Dollars (100,000,000.- U.S.\$), divided into nine hundred and fifty thousand (950,000) A shares of a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each and fifty thousand (50,000) B shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each.

- III. By a written resolution of the board of directors dated 1st of March 1996, the board has decided to increase the capital as follows:
- 1. By creation of one hundred (100) new A shares of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each together with an issue premium of three comma eighty-nine U.S. Dollars (3,89 U.S.\$) each, fully paid by transferring from the account exprovision for capital increases, dated 31st of January 1996, an amount of ten thousand U.S. Dollars (10,000.- U.S.\$) to the share capital account and an amount of three hundred and eighty-nine U.S. Dollars (389.- U.S.\$) to the share premium account;
- 2. By creation of one thousand six hundred and twenty (1,620) new A shares of one hundred U.S. Dollars (100.-U.S.\$) each together with an issue premium of four comma eighty-four U.S. Dollars (4,84 U.S.\$) each, fully paid by transferring from the profit for the fiscal year 1995 as per enclosed balance sheet dated 31st of January 1996, an amount of one hundred and sixty-two thousand U.S. Dollars (162,000.- U.S.\$) to the share capital account and an amount of seven thousand eight hundred forty comma eighty U.S. Dollars (7,840,80 U.S.\$) to the share premium account; and accepted subscription to those shares which have been fully paid by transferring an amount of one hundred and seventy-two thousand U.S. Dollars (172,000.- U.S.\$) to the capital account and an amount of eight thousand two hundred twenty-nine comma eighty U.S. Dollars (8,229,80 U.S.\$) to the share premium account.

The consistency of the investment in kind results from the balance sheet as at 31st of January 1996, which document will be annexed to the present deed.

3. By issue of nine hundred and fifty-three (953) new B shares of a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each to Mr John Oswald together with an issue premium of four comma eighty-four U.S. Dollars (4,84 U.S.\$) each.

The board of directors accepted the subscription to these shares which have been fully paid in by payment in cash of the amount of ninety-five thousand and three hundred U.S. Dollars (95,300.- U.S.\$) for capital and four thousand six hundred twelve comma fifty-two U.S. Dollars (4,612,52 U.S.\$) for issue premium.

Proof of these payments was given to the undersigned notary.

IV. After these increases of capital, the third paragraph of article five now reads as follows:

**«Art. 5. Third paragraph.** The subscribed capital is thirty-five million five hundred and eighty thousand U.S. Dollars (35,580,000.- U.S.\$), consisting of three hundred forty-eight thousand eight hundred and forty-seven (348,847) A shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.) each and six thousand nine hundred and fifty-three (6,953) B shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S.\$) each, fully paid in.»

#### Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at eight million one hundred and twenty-eight thousand five hundred and ninety-seven francs (8,128,593.- LUF) and the issue premium is evaluated at three hundred and seventy-nine thousand five hundred and eighty-seven francs (379,587.- LUF).

#### Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital with issue premium amounts approximately to eighty-five thousand Luxembourg francs (85,000.- LUF).

#### Declaration

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

#### A comparu:

Monsieur François Marc Lanners, employé privé, demeurant à Mersch,

agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration, en date du 1er mars 1996,

laquelle résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme CAPITAL TRUST S.A., avec siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 70 du 7 mars 1985.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 décembre 1994, numéro 497.

II. Le capital souscrit actuel de la société est de trente-cinq millions trois cent douze mille sept cents dollars U.S. (35.312.700,- U.S.\$), représenté par trois cent quarante-sept mille cent vingt-sept (347.127) actions de catégorie A et six mille (6.000) actions de catégorie B de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) chacune.

Par résolution prise à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a été tenue à Luxembourg en date du 8 novembre 1991, le capital autorisé de la société a été fixé à cent millions de dollars U.S. (100.000.000,- U.S.\$), représenté par neuf cent cinquante mille (950.000) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) chacune et de cinquante mille (50.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (100,- U.S.) chacune.

III. Par une résolution écrite du Conseil d'Administration en date du 1er mars 1996, le Conseil a décidé l'émission de: 1. cent (100) actions nouvelles de la catégorie A de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) chacune ensemble avec une prime d'émission de trois virgule quatre-vingt-neuf dollars U.S. (3,89 U.S.\$), entièrement libérées par transfert du compte «provision pour augmentation de capital» du 31 janvier 1996, la somme de dix mille dollars U.S. (10.000,- U.S.\$) au compte capital et la somme de trois cent quatre-vingt-neuf dollars U.S. (389,- U.S.\$) au compte prime d'émission;

2. mille six cent vingt (1.620) actions nouvelles de la catégorie A de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) chacune ensemble avec une prime d'émission de quatre virgule quatre-vingt-quatre dollars U.S. (4,84 U.S.\$) chacune, entièrement libérées par transfert du bénéfice de l'année fiscale 1995 ainsi qu'il résulte d'une copie jointe du bilan au 31 janvier 1996, de la somme de cent soixante-deux mille dollars U.S. (162,000.- U.S.\$) au compte capital et de la somme de sept mille huit cent quarante virgule quatre-vingt dollars U.S. (7.840,80 U.S.\$) au compte prime d'émission;

et a accepté la souscription à ces actions qui ont toutes été entièrement libérées par transfert du montant de cent soixante-douze mille dollars U.S. (172,000.- U.S.\$) au compte capital et la somme de huit mille deux cent vingt-neuf virgule quatre-vingt dollars U.S. (8.229,80 U.S.\$) au compte prime d'émission.

La consistance de l'apport en nature résulte du bilan au 31 janvier 1996, lequel document restera annexé au présent acte.

3. neuf cent cinquante-trois (953) actions nouvelles de la catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (100,-U.S.\$) chacune à Monsieur John Oswald ensemble avec une prime d'émission de quatre virgule quatre-vingt-quatre dollars U.S. (4,84 U.S.\$) chacune.

Le conseil d'administration a accepté la souscription de ces actions qui ont été entièrement libérées par des versements en espèces de la somme de quatre-vingt-quinze mille trois cents dollars U.S. (95.300,- U.S.\$) comme capital et quatre mille six cent douze virgule cinquante-deux dollars U.S. (4.612,52 U.S.\$) comme prime d'émission.

Preuve de ces paiements a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Suite à ces augmentations de capital, le troisième alinéa de l'article cinq se trouve modifié comme suit:

«Art. 5. Troisième alinéa. Le capital souscrit est de trente-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille dollars U.S. (35.580.000,- U.S.\$), représenté par trois cent quarante-huit mille huit cent quarante-sept (348.847) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) par action et six mille neuf cent cinquante-trois (6.953) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (100,- U.S.\$) par action, entièrement libérées.»

#### Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à huit millions cent vingt-huit mille cinq cent quatrevingt-treize francs (8.128.593,- LUF),

et la prime d'émission est estimée à trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-cinq francs (390.535,- LUF).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,- LUF).

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lanners, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 1996, vol. 398, fol. 100, case 3. – Reçu 30.383 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 avril 1996. E. Schroeder.

(16171/218/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **CAPITAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 22.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 1996. E. Schroeder.

(16172/218/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### CLIMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone industrielle. R. C. Luxembourg B 38.553.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997, Madame Bernadette Delait, institutrice, demeurant à B-6700 Arlon-Bonnert, 68, rue du Vicinal, et Monsieur Stéphan Marlaire, ingénieur, demeurant à B-6780 Messancy, 38, rue de Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Christel Coppens et Monsieur Jozef-Valérius Coppens, démissionnaires. Les démissions ont été acceptées et décharge a été acceptée à Madame Christel Coppens et Monsieur Jozef-Valérius Coppens pour l'exécution de leur mandat et pour leur gestion jusqu'au 26 mars 1996.

Monsieur Pierre Cherry, technicien, demeurant à B-6700 Arlon-Bonnert, 68, rue du Vicinal, a été nommé administrateur-délégué et chargé de la gestion journalière de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour CLIMATEC S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16176/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 53.466.

Le bilan au 31 décembre 1995 et le rapport de gestion au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

**AXA ASSURANCES LUXEMBOURG** 

J. Prüm

J. Welter

Président

Administrateur

(16163/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 53.466.

Le bilan au 31 décembre 1995 et le rapport de gestion au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

**AXA ASSURANCES LUXEMBOURG** 

J. Prüm Président J. Welter Administrateur

(16164/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## C.L. ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.838.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16174/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### C.L. ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.838.

\_\_\_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1996

.../...

7. Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 1997.

8. Le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 1997.

.../...

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16175/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# DIAMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 47.422.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(16195/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# COFIMURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 35.188.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, 9 mai 1996, vol. 479, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16177/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.746.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the holding company established in Luxembourg under the denomination of COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A., R. C. Number B 44.746, with its principal office in Luxembourg, incorporated before the undersigned notary on July 21st, 1993, published in the Recueil Spécial du Mémorial C number 491 of October 19th, 1993.

The meeting begins at four p.m. Mrs Isabelle S. Galera, Company director, residing in Walferdange being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David B. Begbie, Company director, residing in Dalheim.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the one thousand two hundred and fifty shares of a par value of one thousand Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxyholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders or their proxyholders shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the corporate capital so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- to LUF 12,250,000.- by the conversion of part of a loan and the issue of 11,000 (eleven thousand) new shares of a par value of LUF 1,000.- each as counterpart.
  - 2. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

# First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by eleven million (11,000,000.-) Luxembourg francs to raise it from one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs to twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000.-) Luxembourg francs by the creation and issue of eleven thousand (11,000) additional shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

The other shareholder having waived its preferential subscription right the new shares have been entirely subscribed by:

ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office in Darian, Connecticut 06820 U.S.A.,

here represented by Mr David B. Begbie, prenamed,

by virtue of a proxy given in Lugano (Switzerland), on 3rd April, 1996.

Said proxy, after signature ne varietur by the appearer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The eleven thousand (11,000) new shares have been fully paid up by a contribution in kind of part of a loan of ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP against the company.

Pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies, the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated April 5th, 1996 established by the réviseur d'entreprises PIM GOLDBY S.C., with registered office in 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, which report has the following conclusions:

#### «Conclusion

L'augmentation de capital peut être effectuée pour un montant de LUF 11.000.000,- (onze millions de francs luxembourgeois) par l'incorporation du prêt du même montant dû par COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A. à ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP, l'apport projeté ayant une valeur au moins égale à celle de l'augmentation de capital à effectuer ainsi qu'au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The precited report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution the first paragraph of Article 3 is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000.-) Luxembourg francs, divided into twelve thousand two hundred and fifty (12,250) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, all fully paid up in cash or in kind.»

#### Expenses

The expenses, costs, renumerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and seventy thousand (170,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq avril.

Par-devant, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A., R. C. B numéro 44.746, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 491 du 19 octobre 1993.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Isabelle S. Galera, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim. Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois, chacune représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 12.250.000,- par la conversion partielle d'un prêt et l'émission de 11.000 (onze mille) nouvelles actions de LUF 1.000,- chacune en contrepartie.
  - 2. Modification afférente des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions (11.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois à douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de onze mille (11.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par:

ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social à Darian, Connecticut 06820 U.S.A., ici représentée par Monsieur David B. Begbie, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano (Suisse), le 3 avril 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les onze mille (11.000) nouvelles actions ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une partie d'un prêt de ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP sur la société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport en date du 5 avril 1996, dressé par le réviseur d'entreprises PIM GOLDBY S.C., avec siège social à 2, rue Tony Neuman, Luxembourg, lequel rapport a les conclusions suivantes:

#### «Conclusion

L'augmentation de capital peut être effectuée pour un montant de LUF 11.000.000,- (onze millions de francs luxembourgeois) par l'incorporation du prêt du même montant dû par COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A.

à ITALY CAPITAL FUND LIMITED PARTNERSHIP, l'apport projeté ayant une valeur au moins égale à celle de l'augmentation de capital à effectuer ainsi qu'au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.» Le prédit rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en douze mille deux cent cinquante (12.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à approximativement cent soixante-dix mille (170.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: I.S. Galera, R. Thill, D.B. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 90S, fol. 40, case 5. – Reçu 110.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(16180/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.746.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 5 avril 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

A. Schwachtgen.

(16181/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# C & P CAPITAL INVESTMENT, CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 36.779.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of April. Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

Luc Braun, licencié en sciences économiques, residing in Schrassig,

acting by virtue of a proxy dated 18th of March 1996,

which proxy shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT S.A., with its principal office in Luxembourg, was organized by deed of the undersigned notary on the 24th of April 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 4th of July 1991, number 261.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 1993, published in the Mémorial C, Recuel Spécial des Sociétés et Associations of the 12th of April 1994, number 137.

- II. The subscribed capital is set at seven hundred seventy-four million two hundred ninety-three thousand and seven hundred Dutch Guilders (774,293,700.- NLG), represented by:
- a) five million nine hundred thirty-three thousand two hundred and six (5,933,206) shares of Common Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, fully paid in; and one hundred forty-five thousand seven hundred and eighty (145,780) shares of Common Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, paid in at thirty-one comma fifteen per cent (31,15%),
- b) one million five hundred ninety-one thousand and sixty-one (1,591,061) shares of Preferred Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, fully paid in; and seventy-two thousand eight hundred and ninety (72,890) shares of Preferred Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, paid in at thirty-one comma one per cent (31,1 %).

III. It appears from a declaration of the Chairman of the Board dated 18th of March 1996, that the one hundred forty-five thousand seven hundred and eighty (145,780) shares of Common Stock have been paid in in full by incorporation of a claim of an amount of ten million thirty-six thousand nine hundred and fifty-three Dutch Guilders (10,036,953.- NLG); and that the seventy-two thousand eight hundred and ninety (72,890) shares of Preferred Stock have been paid in in full by incorporation of a claim of an amount of five million twenty-two thousand one hundred and twenty-one Dutch

full by incorporation of a claim of an amount of five million twenty-two thousand one hundred and twenty-one Dutch Guilders (5,022,121.- NLG).

The existence of this claim is certified by a report of Paul Lutgen, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, of the 10th of April 1996, with the following conclusion:

#### Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1. L'apport en nature effectué est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2. La valeur de l'apport, soit 15.059.074,- Florins Néerlandais, représenté par la susdite créance, est au moins égale à la partie à libérer du capital, soit

NLG 68,85x145.780 actions ordinaires	NLG 10.036.953,00
NLG 68,90x72.890 actions préférentielles	NLG 5.022.121,00
Total:	NLG 15.059.074,00

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV. After this declaration, the second paragraph of article five of the articles of incorporation reads as follows:

- **«Art. 5. Second paragraph.** The subscribed capital is set at seven hundred seventy-four million two hundred ninety-three thousand and seven hundred Dutch Guilders (774,293,700.- NLG), represented by:
- a) six million seventy-eight thousand nine hundred and eighty-six (6,078,986) shares of Common Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, fully paid in;
- b) one million six hundred sixty-three thousand nine hundred and fifty-one (1,663,951) shares of Preferred Stock, each with a par value of one hundred Dutch Guilders (100.- NLG) per share, fully paid in.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

# A comparu:

Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig, agissant en vertu d'une procuration en date du 18 mars 1996,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 1991, numéro 261.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 12 avril 1994, numéro 137.

- II. Le capital souscrit est de sept cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cents Florins Néerlandais (774.293.700,- NLG), représenté par:
- a) cinq millions neuf cent trente-trois mille deux cent six (5.933.206) Actions Ordinaires, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, entièrement libérées, et

cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt (145.780) Actions Ordinaires, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, libérées à concurrence de trente et un virgule quinze pour cent (31,15 %);

- b) un million cinq cent quatre-vingt-onze mille soixante et une (1.591.061) Actions Préférentielles, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, entièrement libérées; et soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix (72.890) Actions Préférentielles, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, libérées à concurrence de trente et un virgule un pour cent (31,1 %).
- III. Il appert d'une déclaration du Président du Conseil en date du 18 mars 1996, que les cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt (145.780) Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de dix millions trente-six mille neuf cent cinquante-trois Florins Néerlandais (10.036.953,- NLG);

et les soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix (72.890) Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq millions vingt-deux mille cent vingt et un Florins Néerlandais (5.022.121,- NLG).

L'existence de cette créance est constatée par un rapport de Monsieur Paul Lutgen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 10 avril 1996, avec la conclusion suivante:

#### Conclusion

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1. L'apport en nature effectué est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2. La valeur de l'apport, soit 15.059.074,- Florins Néerlandais, représenté par la susdite créance, est au moins égale à la partie à libérer du capital, soit

 NLG 68,85×145.780 actions ordinaires
 NLG 10.036.953,00

 NLG 68,90×72.890 actions préférentielles
 NLG 5.022.121,00

 Total:
 NLG 15.059.074,00

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

IV. Suite à cette déclaration, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

- «**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital souscrit est de sept cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cents Florins Néerlandais (774.293.700,- NLG), représenté par:
- a) six millions soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six (6.078.986)) Actions Ordinaires, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, entièrement libérées;
- b) un million six cent soixante-trois mille neuf cent cinquante et une (1.663.951) Actions Préférentielles, avec une valeur au pair de cent Florins Néerlandais (100,- NLG) par action, entièrement libérées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Braun, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 avril 1996, vol. 399, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(16185/228/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# C & P CAPITAL INVESTMENT, CRAGNOTTI & PARTNERS CAPITAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 36.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 1996. E. Schroeder.

(16186/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **CREATOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 6.387.

- 1) Messieurs André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, et Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.
  - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Carlo Damgé, démissionnaire);

Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Pierre Wagner, démissionnaire);

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour CREATOR S.A. KPMG Financial Engineering Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16187/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# COMPAGNIE FINANCIERE BIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 29.597.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1996, le mandat des administrateurs, Messieurs Jean Krier, François Steil et François Moes, ainsi que celui du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEM-BOURG, Luxembourg, ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE BIL S.A. Société Anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16178/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## C.I.R.I.L., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RECHERCHE ET D'INVESTISSEMENTS AU LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 4.874.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1995.

Pour C.I.R.I.I.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RECHERCHE ET D'INVESTISSEMENTS AU LUXEMBOURG

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S Wallers

G. Baumann

(16179/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## CREDIT A L'INDUSTRIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 38.225.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale du 24 avril 1996

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Albert Génicot de ses fonctions d'administrateur et nomme Monsieur Wilfried Van Dooren, demeurant à Bornem (B), en remplacement, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour la société CREDIT A L'INDUSTRIE LUXEMBOURG S.A. Signature

(16188/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## CREDIT A L'INDUSTRIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 38.225.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 avril 1996 à 10.00 heures

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Léon Smaragd, qui désigne aux fonctions de secrétaire, Monsieur Albert Génicot.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Luc Materne, tous présents et acceptants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- Que les membres présents et/ou représentés sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres présents et/ou représentés et les membres du bureau.

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires détenant 1.250 actions, soit la totalité des actions émises est présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur mandataire respectif avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.
  - 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
  - 3. Affectation du résultat.
  - 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
  - 5. Elections statutaires.
  - 6. Divers.

L'assemblée reconnaît que les faits ci-dessus, tels qu'exposés par le président, sont exacts et que l'assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

- 1. Monsieur le président soumet à l'assemblée le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée
- 2. Le président propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et, par vote séparé, au commissaire pour l'exercice de leur mandat respectif durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.
- 3. Monsieur le président informe l'assemblée de la démission de Monsieur Albert Génicot de sa fonction d'administrateur et présente la candidature de Monsieur Wilfried Van Dooren, demeurant à Bornem (B), en remplacement, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997.

Ensuite, après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le bilan arrêté au 31 décembre 1995 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995 sont approuvés, tels que repris en annexe.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 1995 d'un montant de 305.839,-LUF.

# Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Albert Génicot de ses fonctions d'administrateur et nomme Monsieur Wilfried Van Dooren, demeurant à Bornem (B), en remplacement, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et, par vote séparé, au commissaire pour l'exercice de leur mandat respectif durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1995.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

L. Smaragd Président A. Génicot Secrétaire J.-L. Materne Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16189/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.468.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1996, Monsieur Marc Hoffmann, directeur de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de sept à huit.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour DEL MONTE INTERNATIONALE S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16191/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# COUSAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.934.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16182/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 9.471.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 12, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Signature.

(16197/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### EDGO (THE ENGINEERING AND DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.646.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 1995, la décision des administrateurs du 7 novembre 1994 de coopter Monsieur Paul M.C. Davies au conseil d'administration, a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera en même temps que ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1998.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour EDGO (THE ENGINEERING AND DEVELOPMENT GROUP) FINANCE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16199/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# **EURAPARFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 20.001.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1994, le mandat des administrateurs, M. Alfred Tokoto-Toco, des sociétés S.C.I. PARFIGIM et EURAPAR S.A. et celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour EURAPARFINANCE HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16202/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# **EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll. R. C. Luxembourg B 44.227.

Le bilan au 31 décembre 1994, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 1996 et enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

(16200/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# **EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll. R. C. Luxembourg B 44.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1994.

Le mandat de Marx Muller, Didier Lorrain et Jean Martin, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme Pour EURA-AUDIT LUXEMBOURG S.A. Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16201/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## EUROPAISCHE GENOSSENSCHAFTS BANK S.A., Société Anonyme. EUROPEAN COOPERATIVE BANK S.A., Société Anonyme. BANQUE COOPERATIVE EUROPEENNE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 48.007.

Die Bilanz nebst Anlagen zum 31. Dezember 1995, einregistriert in Luxemburg, am 6. Mai 1996, Band 479, Blatt 7, Feld 1, wurde am 13. Mai 1996 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Mai 1996. (16206/210/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Unterschrift.

# EUROPAISCHE GENOSSENSCHAFTS BANK S.A., Société Anonyme. EUROPEAN COOPERATIVE BANK S.A., Société Anonyme. BANQUE COOPERATIVE EUROPEENNE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 48.007.

#### **AUSZUG**

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPAISCHE GENOSSENSCHAFTS BANK S.A., Aktiengesellschaft / EUROPEAN COOPERATIVE BANK S.A., Aktiengesellschaft / BANQUE COOPERATIVE EUROPEENNE S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison, aufgenommen durch Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg, am 19. April 1996, einregistriert in Luxemburg am 22. April 1996, Band 90S, Blatt 48, Feld 2, geht hervor:

- dass das Mandat der nachstehend aufgeführten im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder um zwei Jahre d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998 erneuert wurde, und zwar:
- a) Herr Dr. Friedbert Malt, Mitglied des Vorstandes der DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK FRANKFURT, wohnhaft in Frankfurt/Main (Deutschland), Vorsitzender;
  - c) Herr Rainer Stegmann, Directeur de DG BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Howald, Mitglied.
  - dass Herr Johannes Kux sein Verwaltungsratsmandat mit Wirkung vom 19. April 1996 niedergelegt hat;
- dass Herr Franz Otto, Abteilungsdirektor der DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK FRANKFURT, wohnhaft in Frankfurt/Main (Deutschland), als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied vom 19. April 1996, bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 1998 ernannt wurde.

Luxemburg, den 13. Mai 1996.

Für gleichlautenden Auszug Unterschrift

(16207/210/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## EUROMIX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

Signatures.

(16205/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### EURO-INVESTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.566.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour EURO-INVESTILUX S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S Wallers

G. Baumann

(16203/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## EURO-INVESTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.566.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour EURO-INVESTILUX S.A.

Société Anonyme

BANOUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16204/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 25.502.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1994, le mandat des administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16208/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### FIDUCIAIRE RUTLEDGE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 19.614.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

(16213/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### GOLFSTAR S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 35.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 1996, vol. 477, fol. 36, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour la société

Signature

(16228/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## GOLFSTAR S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 35.208.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 21 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1996, volume 477, folio 36, case 6:

- que la démission de Monsieur Robert Grossfeld comme administrateur de la société a été acceptée;
- que Monsieur Eduardo Varela, administrateur de sociétés, demeurant à CH-8700 Küsnacht, Alte Landstrasse 152 (Suisse), a été nommé nouvel administrateur de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Signature.

(16229/210/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GINOR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 20 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 31 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 394 du 11 septembre 1992.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les treize mille actions (13.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- a) Augmentation du capital social de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) pour le porter de treize millions de francs luxembourgeois (LUF 13.000.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), avec création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,-, à libérer pour sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 700.000,-) par des versements en espèces et pour un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-) par incorporation au capital de la réserve disponible résultant de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1996.
  - b) Renonciation au droit de souscription préférentiel.
  - c) Souscription des actions nouvelles par FINACAP S.A.
  - d) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de treize millions de francs luxembourgeois (13.000.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,-):

A) par la création et l'émission de sept cents actions (700) nouvelles à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de sept cent mille francs luxembourgeois (700.000,-).

L'assemblée décide que dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, il est renoncé au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

### Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société FINACAP S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les sept cents actions (700) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des sept cents actions (700) nouvelles par la société FINACAP S.A., préqualifiée. Ces sept cents actions (700) nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent mille francs luxembourgeois (700.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

B) par la création de mille trois cents actions (1.300) nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par l'incorporation au capital d'un montant d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,-), à prélever sur les réserves disponibles résultant de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1996.

L'existence de cette réserve résulte d'un bilan arrêté au 31 mars 1996, lequel est annexé aux présentes.

Les actions nouvelles sont attribuées gratuitement aux actionnaires dans la proportion des actions détenues par eux.

#### Deuxième résolution

En exécution de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,-), représenté par quinze mille actions (15.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 1996, vol. 824, fol. 34, case 7. – Reçu 7.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1996.

F. Kesseler.

(16226/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 1996.

F. Kesseler.

(16227/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 47.192.

Par décision du conseil d'administration et de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1996, le mandat du réviseur d'entreprises, COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour FIRST EUROPEAN TRANSFERT AGENT

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16215/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

### FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 47.192.

Pouvoirs de signature

Dispositions générales

Actes engageant la Société:

Tous les actes engageant valablement la société portent deux signatures de catégorie A, à l'exception des contrats de travail (embauche et nouveaux employés), des contrats de service (tels que contrats d'Agent de Transfert et Teneur de registre), des actes de gestion courante, et de la correspondance avec les Administrations, qui doivent porter deux signatures sans distinction de catégorie A et B.

Les signatures isolées des catégories A et B sont valablement apposées sur:

- les accusés de réception de chèques, de titres ou de coupons,
- les quittances d'espèces et les reçus de titres ou d'autres objets,
- les endos et les acquits de chèques.
- les avis d'acceptation et de non acceptation,
- les décharges envers l'Administration des Chemins de Fer et des Postes.

Mouvements sur les comptes ouverts au nom de la Société:

Pour les comptes ouverts au nom de la Société, les ordres de virement d'espèces et les chèques dont le montant dépasse 20.000.000,- (vingt millions) ou contre-valeur doivent porter deux signatures de catégorie A.

Pour les montants inférieurs, les ordres de virement d'espèces, les ordres de virement collectif des salaires et les chèques doivent porter deux signatures, dont l'une au moins doit être de catégorie A, l'autre de catégorie B.

#### Correspondance relative à l'opérationnel:

La correspondance opérationnelle courante, telle que les confirmations d'opérations, les informations ou instructions données aux banques dépositaires, aux distributeurs et de manière générale aux divers intervenants professionnels liés aux OPC doivent porter, en sus de celle de l'agent en charge de l'opérationnel, au moins une signature de catégorie C. Ne portent pas de signature:

- les avis d'opéré (confirmations) à destination des actionnaires,
- les relevés de positions d'actionnaires.

#### Signatures A:

Les Membres du Conseil d'Administration:

- M. André Roelants (Président),
- M. François Steil (Administrateur),
- M. Michel Henaut (Administrateur),
- M. François Moes (Administrateur),
- M. Jean-Michel Gelhay (Administrateur),
- M. William Reed (Administrateur-Délégué)

et.

M. Bernard Schaetzel (Assistant Manager, chargé, conjointement avec l'Administrateur-Délégué, de la gestion journalière de la société).

#### Signatures B:

M. Alain Briatte (General Manager),

Mme Sophie Cheilletz (Chief Finanzial Officer),

- M. Christian Engler (Chef du Personnel),
- M. Daniel Mathu (EDP Manager),
- M. Dominique Trine (Directeur Informatique Adjoint),
- M. Michal Wittmann (Sales & Marketing Manager).

## Signatures C:

M. Etienne Carmon (Manager),

Mlle France De Lannoy (Assistant Manager),

Mlle Danièla Di Dodo (Assitant Manager),

M. François Honoré (Manager),

M. Etienne Pinot (Manager),

Mme Sandra Reiser (Manager).

Pour FIRST EUROPEAN TRANSFERT AGENT
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16216/006/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### INTERCIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 37.161.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16235/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **EUROWORLD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.073.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour EUROWORLD HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16209/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **EUROWORLD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.073.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour EUROWORLD HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16210/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### FINSTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er. R. C. Luxembourg B 44.747.

1) Dr Andrea Maffioletti, administrateur de sociétés, demeurant à I-Bergamo,

Mr Pietro Andrea Maffioletti, administrateur de sociétés, demeurant à I-Bergamo,

Dr Alfredo Bartolozzi, administrateur de sociétés, demeurant à I-Bergamo, et

Dr Carlo Perrucchini, administrateur de sociétés, demeurant à I-Bergamo,

ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998 en remplacement de Mme Carine De Tilloux, de M. Domenico Salerno et de M. Albert Pirotte.

- 2) Dr Andrea Maffioletti, préqualifié, a été nommé président et Dr Carlo Perrucchini a été nommé vice-président du Conseil d'Administration.
- 3) la société KPMG AUDIT, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998 en remplacement de la FIDUCIAIRE LEX BENOY.
- 4) Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour FINSTEL S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16214/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### FADOM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 24.618.

#### **EXTRAIT**

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 29 avril 1996 que le siège de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1er janvier 1996.

Luxembourg, le 7 mai 1996.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16212/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# FONTAINE GARNIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel. R. C. Luxembourg B 35.745.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour la société Signature

(16217/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### GALAXIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 18.598.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour GALAXIA HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16218/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### GEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour GEO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16219/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## IBH VERWALTUNG A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 52.071.

# DISSOLUTION

- 1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 mars 1996 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG EXPERTS COMPTABLES, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 mars 1996 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 6 mars 1996 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour IBH VERWALTUNG A.G.

(en liquidation)

A. Wilwert

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16231/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# GROUP GEORGE FORREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 46.803.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur George Arthur Forrest, administrateur de sociétés, demeurant à Lubumbashi (Zaïre), Président;
- Monsieur Pierre Pairoux, administrateur de sociétés, demeurant à Beauvechain (Belgique), Administrateur-Délégué;
- Monsieur René Herbiet, administrateur de sociétés, demeurant à Mont-St-Guibert (Belgique).

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant les les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Bernard Steenhaut, employé, demeurant à Grez-Doiceau.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

SIgnature.

(16230/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 24.126.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16220/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 24.126.

Extrait du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 23 avril 1996

3. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend connaissance de la démission de Monsieur Maurice A.M. Bellet. Il le remercie de sa collaboration et prend acte que Monsieur Maurice A.M. Bellet ne sera pas remplacé.

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16221/019/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 24.126.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 1996

- 5. Le mandat de Monsieur Robert Roderich en tant que Commissaire aux comptes de la Société de Gestion et en tant que Réviseur d'Entreprises du Fonds Commun de Placement est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
- 6. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16222/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# GESTION LION-INTEROBLIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.715.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16223/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### **GESTION LION-INTEROBLIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.715.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 1996

- 5. Le mandat de Monsieur Robert Roderich en tant que Commissaire aux comptes de la Société de Gestion et en tant que Réviseur d'Entreprises du Fonds Commun de Placement est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
- 6. Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16224/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### IMMO-CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.872.

L'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1996 a pris les décisions suivantes:

1) Le bénéfice distribuable des investissements de l'exercice sous revue, augmenté des résultats reportés s'élevant à LUF 233.061.338,-, l'assemblée a décidé de déclarer un dividende de LUF 650,- par action de distribution, ce qui laisse un résultat distribuable à reporter de LUF 452.338,-

Les dividendes étant payables à partir du 6 mai 1996.

2) ERNST & YOUNG, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg a été nommée aux fonctions de Réviseur pour une durée d'un an.

Pour IMMO-CROISSANCE, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

M. Vermeersch Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16232/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Zithe. R. C. Luxembourg B 42.995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 27 février 1996

Nomination d'un administrateur-délégué avec pouvoir de signature

En remplacement de Monsieur Gaëtano Licata, administrateur-délégué démissionnaire, est nommé administrateur-délégué de la société avec plein pouvoir de signature:

- Monsieur Didier Guidosse, demeurant à B-4400 Flemalle.

Luxembourg, le 27 février 1996.

Pour copie sincère et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 février 1996, vol. 256, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(16239/561/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# IMMO-CROISSANCE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.873.

L'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1996 a pris les décisions suivantes:

1) Le bénéfice de l'exercice s'élevant à LUF 20.691.230,- et le bénéfice reporté s'élevant à LUF 43.368,-, le bénéfice distribuable de LUF 20.734.598,- a été réparti de la façon suivante:

 Dividende
 LUF 20.700.000, 

 Report à nouveau:
 LUF 34.598, 

 LUF 20.734.598, 

2) Le mandat du commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG, Luxembourg a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour IMMO-CROISSANCE CONSEIL Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Guillaume M.

M. Vermeersch

Premier Conseiller

Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16233/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### INTERAUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 29.501.

Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour INTERAUDIT, S.à r.l. KPMG, FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16234/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1996.

#### LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme LARANAGA HOLDING S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 16 avril 1996, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. LARANAGA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg-Strassen, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 99 du 17 mars 1994.

II. Le capital souscrit de la société est de cinquante mille dollars canadiens (50.000,- CAD), représenté par cinq mille (5.000) actions de dix dollars canadiens (10,- CAD) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de cinq millions de dollars canadiens (5.000.000,- CAD).

III. Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 16 avril 1996, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars canadiens (10,- CAD) chacune, libérées par la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles d'au moins neuf cent cinquante mille dollars canadiens (950.000,- CAD) existant à la charge de la société et au profit des actionnaires actuels.

L'existence de cette créance est certifiée par un rapport de Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 16 avril 1996, et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

IV. Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million de dollars canadiens (1.000.000,- CAD), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars canadiens (10,- CAD) chacune.»

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

# Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à vingt et un millions sept cent trente-huit mille trois cent soixante-quinze francs luxembourgeois (21.738.375,- LUF).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (290.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

## Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of April. Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

#### There appeared:

Mr Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg,

acting by virtue of a board resolution dated 16 April 1996,

which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. LARANAGA HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg-Strassen, was organized by virtue of a deed of Maître Frank Baden, residing in Luxembourg on the 16th of December 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 17th of March 1994, number 99.

II. The subscribed capital of the Corporation was fixed at fifty thousand Canadian Dollars (50,000.- CAD), divided into five thousand (5,000) shares of ten Canadian Dollars (10.- CAD) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital up to five million Canadian Dollars (5,000,000.- CAD).

III. By a resolution of the board of directors dated 16th of April 1996, the board has decided to increase the capital by creation of ninety-five thousand (95,000) new shares of ten Canadian Dollars (10.- CAD) each, paid in by incorporation of a claim due and matured of nine hundred and fifty thousand Canadian Dollars (950,000.- CAD), due by the company in favour of the existent shareholders.

The existence of this claim is certified by a report of Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, of the 16th of April 1996, with the following conclusion:

#### «Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV. After this increase of capital, the first paragraph of article five now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one million Canadian Dollars (1,000,000.- CAD), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Canadian Dollars (10.- CAD) each, fully paid.»

### Statement

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

# Evaluation of the increase of capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at twenty-one million seven hundred and thirty-eight thousand three hundred and seventy-five Luxembourg francs (21,738,375.- LUF).

#### Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to two hundred and ninety thousand Luxembourg francs (290,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; at the request of the same

appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Strassen, on the day named at the beginning of this

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Schmit, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 avril 1996, vol. 399, fol. 5, case 2. – Reçu 217.384 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 avril 1996. E. Schroeder.

(16244/228/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 1996. E. Schroeder.

(16245/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 43.090.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour I.P. HOLDING S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16237/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## I.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 43.090.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1996.

Pour I.P. HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(16238/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, route de Mersch.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. MECAN, tenue au siège de la société en date du 15 décembre 1995

Nomination d'un administrateur-délégué avec pouvoir de signature

En remplacement de Monsieur Guy Karier, administrateur démissionnaire, est nommé administrateur-délégué de la société avec plein pouvoir de signature:

- Monsieur Nic Lehnen, demeurant à Angelsberg.

Angelsberg, le 20 décembre 1995.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 28 février 1996, vol. 256, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(16257/561/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### INTERDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 39.222.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16236/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### JOCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 1996, vol. 302, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour JOCALUX, S.à r.l. CABINET FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH Signature

(16240/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 42.234.

Im Jahre neunzehnhundertsechsundneunzig, am dreiundzwanzigsten April.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 1. März 1993, Nummer 95.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. März 1996, noch nicht veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier.

Zum Schriftführer und Stimmzähler wird bestimmt Frau Ute Rückriem, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in D-Trier.

Sodann gibt der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

- I. Aus einer durch die Gesellschaft beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.
- II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die von Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.
  - III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### Tagesordnung:

- 1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zwei Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (2.500.000,-LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen luxemburgischen Franken (5.000.000,- LUF) auf sieben Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (7.500.000,- LUF) zu bringen, durch Neuschaffung von zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF).
  - 2.- Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (2.500.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen luxemburgischen Franken (5.000.000,- LUF) auf sieben Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (7.500.000,- LUF) zu bringen, durch Schaffung von zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF) Nennwert.

Die zweitausendfünfhundert (2.500) neuen Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort der Betrag von zwei Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (2.500.000,- LUF) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, was dieser ausdrücklich bestätigt.

# Zweiter Beschluss

Aufgrund dieser Kapitalerhöhung erhält Artikel drei der Satzung nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (7.500.000,- LUF), eingeteilt in siebentausendfünfhundert (7.500) Aktien zu je eintausend luxemburgischen Franken (1.000,- LUF) Nennwert, voll eingezahlt.»

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften, so wie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

#### Kosten

Der Gesamtbertrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend luxemburgische Franken (60.000,- LUF).

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nimtz, U. Rückriem, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 avril 1996, vol. 399, fol. 4, case 9. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 30. April 1996. E. Schroeder.

(16253/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

## MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 1996. E. Schroeder.

(16254/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### KAYSER-ELCHEROTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Langwies.

R. C. Luxembourg B 17.261.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 479, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Kayser

Gérant

(16241/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### KELLAWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.128.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société, daté du 9 mai 1996, que Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16242/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 24.077.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 479, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 8 mai 1996.

Signature.

(16247/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# KINGSTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 30.613.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué.
- M. Paul Marx, docteur en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Pour avis sincère et conforme Pour KINGSTON FINANCE S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16243/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LBB LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 41.671.

Les comptes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (16246/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# LIBRAIRIE ABC (AM BICHER CENTER), S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 18.907.

Les comptes au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1996. Signature.

(16248/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LION INTERACTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.100.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16249/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LION INTERACTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.100.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1996

- Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
- Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la SICAV est renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16250/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LIQUI-BOX EUROPE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16251/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### MARSH & McLENNAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.759.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1996.

Signature.

(16255/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### MARSH & McLENNAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.759.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 avril 1996, que la démission de Messieurs P.J. Brown Jr, C.O.C. Dohrmann, D.D. Holbrook, I. Offman, S.A. Rudorf, A.Z. Simhony, J.T. Sinnott, P.L. Wroughton, intervenue le 31 décembre 1995 ainsi que la démission de Monsieur E. Dorhout Mees, intervenue le 29 février 1996, ont été acceptées. Décharge a été donnée aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat.

Il résulte également du même procès-verbal que le mandat des administrateurs, Messieurs H.-R. Baumhauer, M.D. Dahbi, R.C. Merry del Val Gracie, H.J.C. Morland, H.M.J. Ritchie, D. Vanderlinden et celui du commissaire aux comptes, Monsieur Rodolphe Gerbes, ont été prorogés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'an 2001.

Luxembourg, le 2 mai 1996.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 479, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16256/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### PICO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.115.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 février 1996, que:

Le terme de trois ans du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 1995, à savoir:

- M.C. Zohoungbogbo, Administrateur de Sociétés, demeurant à Rivalta (Italie);
- Mme Rosa Anna Gobatto, Administrateur de Sociétés, demeurant à Rivalta (Italie);
- Mr Riccardo Zelli, Administrateur de Sociétés, demeurant à Rivalta (Italie);
- Madame Françoise Lenoir, Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16269/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

# MINCO - MOZAMBIQUE INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 52.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 30 avril 1996

- L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG S.A., pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 1997 statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.
- L'Assemblée accepte la démission de MM. Francisco José Queiroz de Barros de Lacerda et de Luis Manuel Abrantes Marques, Administrateurs.
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
- MM. Pedro Maria Guimaraes José de Mello, administrateur de sociétés, demeurant à Lisbonne, Hermenegildo Maria Cepeda Gamito, administrateur de sociétés, demeurant à Lisbonne et Manuel Ravara Caldeira Castel-Branco Cary, directeur exécutif BANCO MELLO, demeurant à Lisbonne, sont nommés au Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale d'avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 1996, vol. 479, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16258/032/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### LOS ANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 373, route de Thionville.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1996, vol. 478, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16252/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### MONEY PLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.424.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Signature.

(16260/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

#### MONEY PLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.424.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 1996

- Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.
- Le mandat de la Société PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG, comme Réviseur d'entreprises de la SICAV est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait certifié conforme CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 1996, vol. 479, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16261/019/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 1996.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg